

« **La société civile n'est pas mieux que les politiciens !** »

L'atterrissage des politiques de bonne gouvernance au Burkina Faso

Jean-Pierre Jacob

Ce travail a été réalisé dans le cadre des activités du Laboratoire Citoyennetés sous la responsabilité de Jean-Pierre Jacob et de Peter Hochet.

Référence bibliographique pour citation

Jean-Pierre Jacob, 2010, «La société civile n'est pas mieux que les politiciens ». L'atterrissage des politiques de bonne gouvernance au Burkina Faso, Etude Récit n° 31, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 32 p.

Résumé

Les deux chapitres présentés dans ce document proposent une description de la manière dont l'idée de société civile a été progressivement acclimatée et diffusée jusqu'à devenir un élément incontournable de la vie politique du pays, sous l'influence à la fois des bailleurs de fonds internationaux et de la mort tragique du journaliste Norbert Zongo en 1998. Ils présentent notamment les solutions adoptées par l'Etat – central et local – pour opérer sa mise en œuvre, dans un contexte dans lequel il ne possédait au départ, dans les années 1990, aucune évidence.

Abstract

This document proposes a description of the way the concept of civil society has been progressively accommodated and diffused to become an unavoidable fact of the burkianbè political life, under the pressures of the donors and of the death of journalist Norbert Zongo in 1998. It presents the solutions adopted by the central as well as the local state for its implementation, in a context that was all but evident at its inception, in the 1990's.

Table des matières

COMMENT LES POLITIQUES PUBLIQUES PRENNENT-ELLES CORPS ? À PROPOS DE L'USAGE DE LA NOTION DE SOCIÉTÉ CIVILE AU BURKINA FASO	4
Introduction	4
La société civile	5
Le rôle des courtiers dans le développement.....	7
L'usage des classes moyennes dans la décentralisation.....	7
L'état de la démocratie fonctionnelle.....	10
Le service public et la question des identités sociales	11
Conclusion	12
L'ANTHROPOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT, LA COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE BURKINABÈ ET L'ÉTAT SOCIOLOGUE	14
Introduction	14
La genèse de la Ceni burkinabè	16
Le renouvellement des instances de la Ceni en 2006	17
Analyse : les opérations locales de définition	20
Conclusion	25
BIBLIOGRAPHIE.....	27

COMMENT LES POLITIQUES PUBLIQUES PRENNENT-ELLES CORPS ? À PROPOS DE L'USAGE DE LA NOTION DE SOCIÉTÉ CIVILE AU BURKINA FASO

Introduction

En 2005, un haut conseiller du Président Bush s'adressait de la façon suivante à un journaliste du *New York Times Magazine* :

« Vous croyez à l'existence de la réalité sociale et vous pensez fermement que les solutions émergent de l'étude de cette réalité. Ça n'est plus la manière dont les choses marchent actuellement. Nous sommes un empire maintenant, et quand nous agissons, nous créons notre propre réalité. Et pendant que vous étudiez cette réalité, nous agissons encore, créant d'autres mondes qu'il vous est encore loisible d'étudier... Nous sommes les véritables acteurs historiques et vous, tout ce que vous pouvez faire, c'est étudier ce que nous faisons. »¹

Autrement dit, lorsqu'on est puissant, on peut créer un monde de toutes pièces et trouver suffisamment d'affidés pour lui donner corps. Ce serait d'ailleurs, d'après le même conseiller, un secret de Polichinelle, et seuls les intellectuels, que leur besoin d'empirisme aveugle, ne l'auraient pas encore compris. Le cynisme en moins, nous pensons que cette réflexion s'applique également à l'aide internationale en Afrique. Comme la politique, la coopération au développement peut être définie comme la volonté de construction d'une histoire ou d'un récit collectif, la mise en synchronie de la temporalité sociale des pays bénéficiaires au rythme des interventions. Ses interventions doivent être considérées comme des processus de socialisation d'objets et de paradigmes en grande partie extérieurs à l'activité des hommes des pays concernés mais appropriés en apparence plus ou moins rapidement par eux, du fait de l'inscription de ces objets dans de véritables « scripts pour l'action », incorporant symboles, histoire « reconstruite » des principaux protagonistes, usages de procédures et d'acteurs « obligés ».

Pour réussir, les intervenants doivent mettre en place des mécanismes d'intégration intellectuelle, sociale et systémique spécifiques, avec pour finalité d'imposer un espace-temps propre : celui de l'action publique qu'ils promeuvent. La socialisation développementaliste se fait par vagues successives ou parallèles car, comme dans la politique moderne, des mondes nouveaux sont sans cesse produits. Un paradigme particulier (l'environnement, la bonne gouvernance, les femmes, la pauvreté, le réchauffement climatique...) s'impose à coups de formations, de consultations, de pratiques de participation, de sensibilisation des populations, de constitutions d'institutions nationales ou internationales thématiques, d'investissements, d'invitations des élites nationales à Washington... Il fait bientôt place à un autre monde, qui s'ajoute au précédent sans le faire disparaître et sans jamais qu'aucune « leçon de l'expérience » n'en soit tirée². Dans l'aide, l'amnésie est un trait structurel, constitutif du système et de sa reproduction (Bierschenk, 2010, Jacob, 2000).

Si l'on admet que l'effort de développement est d'abord un effort pour transcender les diverses temporalités par la construction d'un récit collectif, on doit considérer sérieusement l'hypothèse

¹ Cité par M. Danner, 2005.

² Voir sur le sujet Jacob (2000). On soulignera la correspondance entre ce postmodernisme politique et les aptitudes des sociétés africaines à fonctionner par addition, alternance mais pas par synthèse que M. Augé met en exergue (1982 : 19-20) et qu'il lie à l'absence de transcendance des religions traditionnelles. J. Vansina, qui constate le même phénomène, l'explique par le rapport à l'histoire fondé sur la tradition orale (1985).

selon laquelle le statut du savoir utilisé par les développeurs pour connaître la réalité des pays à développer et planifier leurs interventions est déterminé par la production de ce récit, le contenu de ce savoir étant défini à partir de sa capacité à faire sens, à contribuer à la structure du discours dominant et à ses ambitions performatives. Escobar (1995, voir également sur le sujet Jacob, 2000) parle à ce propos d'anticipation cognitive et définit la « bureaucratie de la connaissance » dans les agences d'aide comme un système de production de « prophéties auto-réalisatrices », représentations sur les sociétés à développer qui font largement l'économie d'interactions préalables, proposent des solutions a priori aux problèmes des gens mais n'en ont pas moins des effets de réalité, ne serait-ce que parce que des ressources importantes sont mises à la disposition des catégories et institutions ainsi « inventées ».

Cette stabilité est nécessaire aux agences d'aide qui sont prises entre des contraintes diverses. D'une part, elles ont des exigences de reproduction de leurs appareils administratifs, des échéanciers stricts pour le décaissement du financement des activités et leur évaluation. D'autre part, ces mêmes agences ont des obligations de s'adapter à des politiques constamment renouvelées, à des paradigmes sans cesse changeants mais qui doivent tous être validés, dans le cadre de consultations organisées avec les bénéficiaires, les Etats d'abord mais aussi, de plus en plus, avec les populations, c'est-à-dire, dans le vocabulaire consacré, la « société civile ».

A partir des années 1980, les Etats africains, interlocuteurs privilégiés des coopérations au développement, deviennent la cible de critiques : ils seraient trop dépensiers, inefficaces, corrompus. Les agences d'aide les pressent de se réformer et soutiennent dans leurs discours et dans leurs pratiques les organisations de base - les organisations paysannes puis les collectivités territoriales et la société civile dans ses multiples composantes à partir des années 1990. Ce jeu à trois acteurs, dans lequel une organisation émergente (les associations) est utilisée par une institution-soutien (la coopération au développement) pour réformer ou pour contester une institution-cible (l'Etat), devient une configuration classique de l'action politique dans nos contextes d'études. L'Etat africain utilisera également ce pouvoir défini comme action sur des actions possibles³. Il ouvrira largement le débat à l'ensemble large des organisations qui composent potentiellement la « société civile »⁴, rompant ainsi le monopole de la contestation sociale détenue par certaines organisations-cibles considérées comme trop peu conciliantes (du fait même de ce monopole), les syndicats notamment (voir Jacob, 1995 et 1996).

Ce sont ces raisons - la recherche de ressources politiques permettant d'assurer la prépondérance d'une historicité particulière - qui expliquent l'émergence et la fortune relative de la notion dans les sociétés politiques d'Afrique de l'Ouest.

La société civile

Le Livre Blanc de la gouvernance de l'Union européenne donne la définition suivante du terme :

« La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les « partenaires sociaux »), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les

³ J.-F. Bayart (2005 : 186) citant M. Foucault.

⁴ Selon la classification du PNUD, elle comprend les organisations religieuses ; les organisations de défense des droits humains ; la presse privée ; les ONG et associations de développement ; les mouvements de jeunesse ; les associations de défense des personnes dites marginalisées ; les organisations paysannes ; les instituts de recherche ; les organisations à caractère culturel et artistique ; les organisations féminines.

organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale... »⁵

Le dictionnaire Wikipedia d'où est extraite cette définition en souligne d'emblée les limites puisqu'il mentionne le fait que la notion comporte « ... le risque d'une certaine confusion entre la société comme ensemble des citoyens et des organisations censées représenter leur volonté, surtout quand certaines d'entre elles prétendent incarner l'ensemble des citoyens et s'auto-attribuent ainsi une légitimité de représentant de "la" société civile en général ».

En Afrique de l'Ouest, la notion de société civile fonctionne comme un proxy ou un « circuit court » (J.-D. Naudet, 1999). Son usage permet de donner l'apparence d'une convergence possible entre les prescriptions normatives de démocratie participative auxquelles les bailleurs de fonds sont attachés et l'historicité spécifique des sociétés à développer, dans des contextes dans lesquels on sait bien par ailleurs que des notions plus substantielles, comme celles de nation et de citoyenneté formelle, qui offriraient une meilleure garantie d'expression d'une opinion informée (mais moins d'occasions effectives de « développement »), ne sont pas constituées. Grâce à sa manipulation, des mondes décalés dans le temps et dans l'espace, au moins du point de vue de leurs représentations du pouvoir et de la manière dont y est perçue la délégation d'autorité, peuvent apparaître comme contemporains.

On peut d'ailleurs faire l'hypothèse avec J. Godbout (1983, 1987, 1992) que le modèle participatif qui inspire l'usage de la notion est probablement le plus grand obstacle à l'apprentissage de la démocratie représentative⁶. L'auteur, qui compare les trois modes classiques de régulation des rapports entre acteurs sociaux - la communauté, le marché, l'Etat démocratique - souligne que la participation, c'est-à-dire la coproduction des règles et des services, est l'univers naturel de la communauté, qui ne distingue pas entre le producteur et le bénéficiaire. Dans cet univers, qui englobe une bonne partie de la constitution des services publics en Afrique de l'Ouest, le villageois décide de l'implantation d'une école dans son village, la construit et y envoie ses enfants. Le marché et l'Etat démocratique, dans le cadre du système représentatif, permettent au contraire de faire l'expérience d'une distance entre producteurs et « consommateurs », du fait de la possibilité des recours à l'exit et à la voice (A. O. Hirschman, 1972). L'association de représentants de la société civile à la négociation des politiques est un retour à la coproduction communautaire. Il encourage la recherche de solutions consensuelles et occulte selon Godbout la compétence spécifique du bénéficiaire, du citoyen, qui doit se définir d'abord par son droit de parole, son pouvoir de s'opposer, de réagir ou de sanctionner.

Ces procédures fonctionnent en outre comme un système de sélection réciproque. De même qu'on ne développe que ceux qui sont déjà développés, on ne parle et on associe à la discussion que ceux qui savent déjà parler, et qui parlent si possible sans contester, c'est-à-dire sans remettre en cause le cadre performatif dans lequel ils s'expriment. Le risque est donc grand d'un enfermement de la discussion au détriment du tiers, celui qui est censé être représenté et dont les liens avec les organisations considérées comme « représentantes » restent d'ailleurs assez flous, comme le souligne le dictionnaire Wikipedia... La société civile qui est impliquée dans les forums et les cadres de consultation reste en définitive une société civile « du haut » (F. Houtart).

⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Spécial:Recherche?search=société+civile>, 15/10/08.

⁶ Le titre d'un de ses ouvrages (*La Participation contre la démocratie*, 1983) est à cet égard éloquent. Voir également sur le sujet Pierre Rosanvallon (2006).

Le rôle des courtiers dans le développement

Le travail de mise en synchronie, l'effort pour nourrir les politiques et leur donner une substance incombe sur le terrain aux leaders d'associations invités à participer à la négociation des politiques publiques. Chaque année, rappelons-le, se tiennent, dans les capitales des différents États de la sous-région, des dizaines de séminaires et d'ateliers consacrés à la validation des thèmes du moment : cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, loi foncière, bonne gouvernance, environnement... impliquant le partage de ressources d'autorité ponctuelles et de quelques per diem distribués à l'occasion.

Cette tâche devient encore plus importante lorsque ces leaders sont appelés à devenir les gestionnaires d'activités qui font traditionnellement partie des missions étatiques, les élections par exemple dans le cadre des Commissions nationales électorales indépendantes (Ceni). Accompagnant la démocratisation, ces commissions ont été instaurées un peu partout en Afrique de l'Ouest dans le dessein d'organiser de manière impartiale les différentes consultations nationales. Elles sont en général dotées de très gros moyens⁷. Dans le chapitre suivant, nous décrivons la manière dont un leader particulièrement habile a pu assurer sa réélection en 2006 à la tête de la Ceni burkinabè (voir également Jacob et Kassem, 2009). Profitant d'une base électorale élargie à toutes sortes d'associations d'intérêts sociaux et économiques variés (bouchers, vendeuses de bière de mil, retraités...), il en a obtenu le plébiscite après les avoir fait convoquer en cars depuis leurs villages jusqu'à la capitale et contrôler dans leurs intentions de vote jusque dans l'isolement par un usage massif du téléphone cellulaire⁸. Il convient de noter que la carrière de ce leader a la particularité majeure de s'être déroulée non pas dans le milieu associatif mais, depuis 1983, dans la sphère étatique, au sein de différents ministères et sociétés publiques. Nous remarquons par ailleurs que ces élections illustrent à une échelle réduite l'ensemble des problèmes que connaît la démocratie représentative lors des grandes consultations nationales (pour la présidence de la république, les législatives ou le choix des édiles) : la relative facilité avec laquelle il est possible de mobiliser les suffrages d'électeurs, toujours extrêmement prompts à « confier » le pouvoir à celui qui se présente, pour peu qu'il fasse la preuve potentielle - du fait de ses bonnes connexions avec le parti au pouvoir et la classe politique dominante - de sa capacité à prendre en charge les besoins de ceux qui se sont ainsi « confiés » à lui. Bien entendu, dans un tel contexte les désaffections peuvent prendre un tour violent, lorsque les électeurs constatent que les performances des élus ne sont pas à la hauteur du contrat moral qu'ils estiment avoir passé avec eux (voir chapitre suivant).

L'usage des classes moyennes dans la décentralisation

La mise en œuvre de la décentralisation, une politique commune à l'ensemble des États d'Afrique de l'Ouest, donne également des occasions d'observer la manière dont une politique prend corps, dans des contextes dans lesquels il existe beaucoup de contraintes objectives à son application et peu de dispositions particulières des institutions à se diriger « naturellement » vers elle et à se l'approprier.

⁷ Entre 300 000 et 600 000 euros de budget de fonctionnement et de 3 à 70 000 000 d'euros par consultation électorale pour la Ceni burkinabè.

⁸ En Afrique de l'Ouest, l'usage du téléphone cellulaire démultiplie les occasions d'exploiter le temps et l'espace comme ressources politiques. A ce propos, on consultera avec profit M. Diawara (2009) qui montre comment, lors des élections municipales de 2006 - par opposition à celle de 1995 -, le choix des maires dans les communes burkinabè a généralement échappé au débat local, les tendances du parti au pouvoir basées à la capitale luttant entre elles pour imposer leur candidat, par le truchement de conseillers en communication constante avec elles via leurs portables. Pour un rôle plus positif du portable en Afrique - commerce de bétail - voir H. A. Mahmoud (2009).

Tous les auteurs (voir par exemple N. Bako-Arifari et P.-J. Laurent (sous la dir.), 1999, G. Blundo et R. Mongbo (sous la dir.), 1999) insistent sur le fait que la décentralisation ouest-africaine fait partie, avec l'injonction à démocratiser, des consignes imposées par les bailleurs de fonds à partir des années 1990. Les États y réagissent en général en cherchant des attermoissements : ils n'étaient pas prêts à adopter d'emblée les réformes car ils ne se sentaient pas assurés du maintien de leur maîtrise de la situation politique dans ces nouvelles conditions. La question qu'ils cherchaient à résoudre avant de passer à l'acte est axée, avec des variations selon les pays, autour de la préoccupation suivante: comment poursuivre la construction nationale si l'État transfère à des communautés qu'il reconnaît et légitime la charge des décisions d'intérêt local ? (voir Jacob, 1998).

Enfin, après parfois une dizaine d'années de réflexions et de préparations juridiques, les États centraux mettent en place de collectivités territoriales avec un personnel élu, disposant d'une certaine liberté d'action en matière de projets et de ressources. Si l'on admet que les choses n'ont pas dramatiquement changé en une décennie et que les grandes contraintes structurelles qui pèsent sur les pays (faible taux de scolarisation, faible dynamisme économique du monde rural, fort clivage économique et culturel entre villes et campagne, forte domination des partis au pouvoir...) subsistent, comment expliquer ce mouvement? Entre-temps, les décideurs nationaux ont compris que la réforme ouvrirait non pas sur une possible contestation, mais au contraire sur un élargissement de leur pouvoir s'ils réussissaient à mettre à la tête des communes cette élite formée de petits cadres, sans grande carrière politique jusque-là, mais prêts, sous la houlette du parti au pouvoir, à prolonger son action para-administrative jusqu'à ce niveau, si on leur en donnait la possibilité⁹. Le seul inconvénient avec ce groupe est que, pour des raisons que j'exposerai plus loin, ils ne résident pas dans leur circonscription électorale, mais on saura trouver une parade juridique à ce problème.

Des observations comme celles que propose M. Diawara (2007, Jacob et al., 2009) mettent l'accent sur un point important dans l'évolution actuelle des communes : l'absence dans la plupart d'entre elles - sauf pour les très grandes villes du pays - de ressources locales suffisantes pour entretenir un champ politique local au sens de Bourdieu (1981), c'est-à-dire un espace autonome, déterminé par la spécificité des enjeux et des atouts que l'on peut y faire valoir et où les interactions se structurent en fonction du capital économique, culturel, social ou symbolique que chacun des acteurs locaux peut mobiliser. On a en fait dans chaque commune, et encore plus dans les communes rurales que dans les communes urbaines, dans les petites communes que dans les grandes, un simple espace politique local¹⁰ fait de réponses ponctuelles et peu adaptées, pour ne pas dire carrément dysfonctionnelles, à une situation déterminée par des contraintes surplombantes. Cet espace politique local est marqué par les faits massifs suivants.

- ▷ L'accaparement des positions de l'exécutif municipal par des petits cadres (fonctionnaires, cadres techniques, instituteurs, journalistes, retraités...) pourvus d'un certain niveau scolaire, originaires de la zone (ce sont des « ressortissants ») mais qui n'y résident pas, la vie municipale étant rythmée - et bien entendu handicapée - par leur absentéisme structurel. Le code électoral ne fait pas obligation aux candidats à l'élection municipale d'avoir des attaches fortes avec la localité où ils se présentent¹¹, ce qu'on peut interpréter comme la réponse contingente à un triple fait de structure. Tout d'abord, pour chaque circonscription et du fait d'une scolarisation tardive, il existe un faible nombre de candidats potentiels dotés de traits favorablement évalués (éducation, capital économique), les seuls qui sont considérés comme aptes, dans la démocratie

⁹ Les analyses de G. Blundo sur le Sénégal des années 1970 proposaient déjà cette hypothèse (1998).

¹⁰ L'expression est de M. Diawara (in Jacob et al., 2009).

¹¹ Le Code électoral (art. 241) stipule que pour être éligible au conseil municipal, le candidat doit résider dans la commune ou avoir des intérêts économiques ou sociaux certains dans celle-ci (notre soulignement).

représentative, à faire de bons dirigeants (voir sur le sujet B. Manin, 1995 : 118-119). Ensuite, il n'est pas possible pour un élu formé et diplômé d'exercer une quelconque activité salariée dans sa commune, en dehors des quelques grandes villes du pays. Il considérera d'ailleurs lui-même que ces villes sont les seuls endroits où il peut mener « une vie décente », proche des bonnes écoles pour ses enfants et des moyens de communication modernes. Enfin, l'incomplétude juridique qui marque l'application de toute politique publique en Afrique de l'Ouest (voir chapitre suivant) fait de la collectivité territoriale une collectivité toujours en construction, requérant un travail relationnel constant, développé principalement à la capitale, là où se nouent les rencontres avec l'aide internationale et où se discutent les politiques et les interventions. Dans l'entendement de tous, la commune doit s'équiper et résoudre ses problèmes quotidiens grâce aux interventions de l'Etat ou aux appuis extérieurs, et éviter de trop s'appuyer sur la collecte des taxes locales, toujours extrêmement impopulaire, surtout lorsqu'on veut se faire réélire.

- ▷ le remplissage des conseils communaux par des élus ayant un niveau scolaire très bas (voire sans niveau), ne maîtrisant que peu ou pas du tout le français, encore moins les règlements et procédures qui encadrent la vie juridique municipale, ce qui les rend incapables de suivre les sessions des conseils municipaux et d'y réagir avec pertinence. Dans des contextes dans lesquels l'école est arrivée tardivement et où les taux de scolarisation sont restés longtemps en dessous de 20%, les différentes communes ne disposent pas d'une pléthore de ressortissants prêts à redécouvrir les vertus du local. Les partis doivent donc compléter leurs listes avec des résidents, notamment avec des ruraux. Dans le département de Boromo¹² par exemple, pour les élections municipales de 2006, sur 136 candidats appartenant à 8 partis différents, 110 sont des agriculteurs (cultivateurs, éleveurs ou « ménagères »), 8 sont des commerçants, 5 sont des artisans et 13 seulement sont des salariés de la Fonction publique ou assimilés (instituteurs, techniciens, élèves, retraités...). Dans tous les départements étudiés, le handicap de l'école frappe lourdement les femmes. Dans ces conditions, l'exécutif a toutes les facilités pour imposer ses points de vue et ses décisions.
- ▷ le monopole du parti au pouvoir (le Congrès pour la Démocratie et le Progrès, CDP) sur l'ensemble du processus (en 2006, il a remporté 320 mairies sur les 359 à pourvoir). Ce parti détient l'essentiel des « bonnes » candidatures - celles des individus dotés de traits favorablement évalués évoqués plus haut - et a toujours plus de volontaires à la candidature que de positions à pourvoir. Par contre, pour les partis d'opposition, trouver des candidats pour présenter des listes complètes et avoir le droit d'entrer en lice est souvent un véritable casse-tête. Dans les villages de deux communes observées lors des élections de 2006 (Boromo et Siby), il était même difficile de parler d'émergence de véritables candidatures, à part pour quelques individus éduqués qui présentent le même profil que les élites présentes sur les listes CDP (et qui viennent souvent de ce parti ou rêvent de rejoindre ses rangs, voir plus bas). Dans ces circonscriptions, les partis (7 à Boromo, 4 à Siby) qui s'opposaient au parti au pouvoir n'ont bénéficié d'aucune « entrée » dans les villages. Rejetés par les autorités locales, ils n'ont pu y tenir aucune réunion, encore moins des meetings. Pour recruter des candidats et compléter leurs listes avec des villageois, ils ont donc eu recours à des courtiers locaux. Ces derniers ont réuni les cartes d'identité d'un certain nombre de jeunes ruraux et ont « vendu », parfois à l'insu des jeunes gens eux-mêmes, leurs noms aux partis demandeurs moyennant une rétribution (correspondant aux 2 500 F CFA - 4 euros - versés, à titre de subvention électorale, par l'Etat à chaque candidat).

¹² Hors agglomération. Voir sur le sujet Hilgers et Jacob, 2008 et Jacob 2006.

Hors ce monopole des bonnes candidatures, on peut également faire l'hypothèse que le parti au pouvoir détermine l'essentiel des dynamiques politiques, y compris dans ce qui peut apparaître à première vue comme du pluralisme (voir Jacob, 2006 ; Diawara, 2009). Le CDP produit de l'opposition dans trois circonstances : du fait du choix des candidats qu'il impose, à cause de son insuffisante capacité à absorber les candidatures potentielles de gens qui cherchent à faire carrière grâce à lui et, enfin, du fait des luttes de tendance en son sein. Les électeurs votent en général pour le parti au pouvoir mais choisissent éventuellement de voter pour une autre formation politique chaque fois que les cadres du parti font une erreur de *casting*, cherchant à imposer un candidat que les populations considèrent comme immoral ou ne représentant pas leur groupe ethnique¹³. Les candidats éduqués qui se présentent dans les formations adverses sont pour la plupart des anciens militants ou des militants potentiels du CDP qui n'ont pas trouvé de place sur ses listes. C'est leur frustration qui entraîne leur départ dans d'autres partis, qui ne sont que rarement définitifs d'ailleurs, les ralliements après campagne étant fréquents. Enfin, le parti au pouvoir est tellement dominant qu'il est truffé de tendances qui s'opposent entre elles, un des moyens de règlement de ces luttes étant la création d'adversaires appartenant à des partis prête-noms envoyés dans la circonscription électorale du concurrent de manière à l'affaiblir ou à l'abattre.

L'état de la démocratie fonctionnelle

La vie municipale depuis les élections est marquée par la succession de moments de calme plat, voire d'apathie et de tensions périodiques dans les rapports entre l'exécutif et les populations. Cette dynamique tient à la fois aux conceptions locales du pouvoir (voir chapitre suivant) et aux limites de la démocratie représentative (voir sur le sujet, Diawara, 2009 ; Jacob et al., 2009). On sait que celle-ci est censée créer chez les électeurs un sentiment d'obligation et d'engagement envers le pouvoir des représentants, la périodicité des élections permettant l'imputation et la remise en cause des élus dans leur capacité à représenter l'intérêt général. Le système permet une « capture » de la décision des populations, puisqu'elle est pleinement validée par la rencontre entre une volonté venue d'en haut et une délégation d'autorité venue d'en bas. L'injonction implicite du pouvoir élu vis-à-vis des citoyens est le suivant :

« Vous avez consenti hier à ce que les représentants parlent à votre place, il faut obéir aujourd'hui à ce qu'ils ont eux-mêmes consentis » (B. Manin, 1995 : 118).

Les élus burkinabè exercent généralement cette délégation d'autorité sans aucune retenue. Elle convient parfaitement à leur habitus « d'évolués » qui perçoivent leur mission comme étant d'abord celle d'amener la « civilisation » dans les villages et qui ont peu de doute sur la pertinence et la « grandeur » des décisions qu'ils prennent (voir sur le sujet P. Bouda, 2003). Ils tentent en l'occurrence de les faire passer en force et ne négocient que lorsqu'il y a résistance. Les électeurs, quant à eux, ont confié le pouvoir à des gens qui prétendaient pouvoir amener les biens nécessaires au « progrès » de la communauté. Ils attendent donc des réalisations concrètes qui justifieraient leur vote. Par ailleurs, ils ne s'intéressent guère à la vie municipale, sauf lorsqu'elle remet en question leur niveau de vie ou leurs espérances en la matière (blocages dans l'accès à des parcelles, mesures restreignant les activités économiques sur la voie publique...). Ils ressortissent alors facilement aux

Mais comme nous l'avons montré (voir sur le sujet Hilgers et Jacob, 2008), la notion locale de représentation ethnique peut être assez large. Les populations issues des sociétés villageoises de l'Ouest burkinabè se considèrent comme représentées si elles réussissent à faire élire un individu issu d'une des trois ou quatre ethnies unies par des liens historiques anciens, présentes au niveau régional.

démonstrations physiques pour se faire entendre : la « marche »¹⁴ (ou à la menace de « marche »), voire l'émeute... Alain dit : « Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance, il assure l'ordre, par la résistance il assure la liberté » (1980). Dans le cas qui nous intéresse, la résistance n'est pas la contrepartie de l'obéissance car la liberté qui s'exprime n'est pas l'envers d'un ordre connu et accepté. Elle en est la négation (voir chapitre suivant). Ici encore, le parallèle avec ce qui se passe dans la vie politique à l'échelle nationale est tout à fait saisissant.

Le service public et la question des identités sociales

Dans le cadre de ce chapitre, nous examinerons un dernier exemple, celui du service public, qui, à la différence des deux autres domaines présentés, n'implique pas d'intermédiaires, qui masqueraient autant qu'ils exploiteraient le décalage entre les programmes et les réalités de terrain. Du coup, on peut voir plus clairement s'exprimer les différences d'investissements entre les populations et les décideurs ou même les scientifiques, à propos du même objet. Je m'appuierai pour ce faire sur l'expérience du Laboratoire Citoyennetés, qui cherche à étudier, dans une perspective socio-anthropologique, les relations à l'interface entre usagers et producteurs des services publics avec l'hypothèse que c'est à ce niveau que s'accomplissent (ou échouent) les objectifs d'intégration citoyenne : égalisation des conditions, uniformisation des conduites, division public/privé, distribution de droits et d'obligations, affiliation identitaire à la nation...

La démarche du Laboratoire Citoyennetés consiste à mettre en discussion, sur la base de rapports d'enquête sur l'éducation de base, la santé, l'état civil, les services sociaux, la notion de service public, sur laquelle les édiles et les fonctionnaires des services techniques considéraient jusque-là qu'ils avaient un monopole. Pour l'Administration, l'administré est d'abord un assujetti, pour le Laboratoire Citoyennetés il est un usager, bien servi, mal servi, pas servi du tout pour diverses raisons, y compris du fait qu'il ne demande pas le service... L'organisation paie le prix de cette contestation de monopole. Lors des restitutions, les recherches suscitent en général un mouvement de rejet de la part des cadres locaux (« tissu de contre-vérités ! », « ça ne se passe pas du tout comme ça !... ») - suivi d'un rappel des normes -) avant qu'ils ne s'aperçoivent que les études sont soigneusement documentées et que les chercheurs sont capables de fournir des exemples circonstanciés à l'appui de leurs analyses.

Ce processus de recherche reste cependant un processus largement « confiné », une recherche faite par des professionnels (ou des apprentis professionnels) de la recherche pour des professionnels de l'action, même si elle est sensible aux représentations et aux pratiques locales.

Elle connaît en l'occurrence les problèmes inhérents à ce type de recherche : la difficulté du retour dans le réel, après le travail de simplification du monde (définition de l'objet, traduction n° 1) et le travail de mise en mots du monde (analyse, traduction n° 2, voir sur le sujet, Callon et al., 2001). Il ne peut en être autrement car, dans le contexte burkinabè, les questions de service public restent un débat réservé aux agents en copartage éventuel avec les chercheurs, après le forcing que nous avons évoqué. Les profanes - c'est-à-dire les usagers ou les « bénéficiaires » - n'entrent pas dans le débat, c'est-à-dire imposent rarement sur ces thèmes une controverse, tout au moins tant que la discussion reste cantonnée au cadre des lois de Rolland (observation des niveaux de mutabilité, d'égalité et de continuité du service). Il est probable, c'est du moins l'hypothèse qu'on peut faire pour le moment, que la plupart des usagers ne disposent pas de compétences particulières pour agir à ce niveau. En ce sens, ce ne sont pas encore des usagers (voir sur le sujet F.-X. Schweyer, 2000). Par contre, le Laboratoire s'est rendu compte, à l'occasion d'études récentes (voir Jacob et al., 2009), que leur

implication critique pouvait être importante si on étendait l'observation à l'action publique en général (les élections, les campagnes de vaccination aussi bien que l'école primaire ou les projets de développement) et si on ne se fixait pas sur les prestations offertes par les services mais sur l'ensemble des technologies institutionnelles qui les encadrent et les conditionnent (lieux d'implantation et de délivrance des services, regroupements de communautés dans des cartes sanitaires ou communales...). En Afrique de l'Ouest, pour paraphraser une remarque de Callon, Lascoumes et Barthe, il est difficile de distinguer l'action publique de la production des identités sociales¹⁵. L'endroit où l'on va installer un puits ou un dispensaire, le centre de santé d'où viennent les infirmiers qui vaccinent les enfants, le regroupement des villages dans des cartes sanitaires ou scolaires, les lieux d'implantation des bureaux de vote, le choix de résidence des fonctionnaires sont immédiatement traduits localement dans le langage de la reconnaissance. Les établissements humains qui en sont bénéficiaires (comme ceux qui ne le sont pas) en tirent des conséquences immédiates sur leur validation en tant que communauté spécifique, en tant que communauté en concurrence avec d'autres ou encore en tant que communauté associée à d'autres dans des réseaux d'allégeance anciens (organisés notamment autour des relations foncières et politiques). Les ressources allouées par les services sont évaluées en fonction de la grandeur qu'elles apportent au village et de la manière dont elles corroborent ou non les hiérarchies régionales entre villages construites autour de l'histoire du peuplement et de l'histoire politique.

Alors que l'on ne recueille que des plaintes diffuses ou pas de plaintes du tout à propos de la qualité des prestations fournies, des conflits publics, relayés par la presse, peuvent surgir, notamment lorsqu'une communauté choisie comme chef-lieu de district sanitaire est en fait une agglomération récente, sous couvert foncier d'un autre village qui fait partie du district et qui lui devient en quelque sorte subordonné sous cet aspect¹⁶. Ou encore, lorsque les flux d'action publique viennent d'un centre - chef-lieu de commune par exemple - que le village bénéficiaire ne reconnaît pas comme son tuteur historique¹⁷. Ou enfin, lorsque les instituteurs, fatigués de la dégradation de leurs conditions de travail et de la déconsidération dont ils sont les victimes de la part de l'Etat et des bailleurs internationaux, se replient sur leur vie privée et cessent de vivre dans les villages où ils enseignent, au grand dam des parents d'élèves qui voient dans cette résidence la confirmation de la preuve de l'appartenance de l'école au village et de celui-ci à la nation¹⁸.

Conclusion

Le lecteur ne doit pas se laisser abuser par notre présentation des réalités africaines délibérément orientée autour des thématiques centrales imposées par l'aide. En Afrique de l'Ouest, la plupart des phénomènes sociaux et économiques, parmi les plus cruciaux pour l'existence des populations et celle des générations à venir (les lotissements urbains, la production de biocarburants, l'exploitation des ressources minières, l'achat des terres agricoles par des pays émergents...) échappent totalement aux exigences, même très formelles, de la participation populaire à la décision. Ils apparaissent d'abord comme des réalités de fait, qui s'imposent et sont imposées sur le terrain avant même d'être

¹⁵ La phrase originale de Callon et *al.* est la suivante : «[...] il est [...] difficile [...] de distinguer la production des connaissances [...] de la production des identités sociales » (2001 : 151).

¹⁶ Pour un exemple récent dans le sud-ouest du pays, voir *Le Pays* du 14 mai 2008, « District sanitaire de Mangodara. Sidéradougou opposé à son rattachement », n° 4110, pp. 20.

¹⁷ Pour un exemple récent dans l'est du pays, voir *L'Événement* du 25 janvier 2008, « Les institutions de gestion des terres et leur légitimité », n° 132, p. 13

¹⁸ Voir sur le sujet J.-P. Jacob et *al.* (2009).

éventuellement constatées, connues et éventuellement (mais pas toujours) débattues par les politiques au niveau national, souvent sous pression internationale. Les principaux relais de ces impulsions globales sont l'Etat central (pour les ventes de terres, l'exploitation des ressources minières, la production de biocarburants, les OGM), les chefs coutumiers (pour la production des biocarburants) et les édiles. On ne saurait trop insister de ce point de vue sur l'effet d'aubaine que constitue la décentralisation pour les exécutifs communaux, dont le mandat n'est pas rémunéré et pour lesquels l'ouverture des ressources locales à la mise en valeur (dans le cadre d'opérations telles que les lotissements, la production de biocarburants ou l'exploitation minière) constituent, à défaut de projets de développement en général à cheval sur l'orthodoxie budgétaire, autant d'occasions potentielles d'augmenter ses revenus. Dans l'enthousiasme général, d'ailleurs, car les populations sont toujours extrêmement favorables, du moins dans un premier temps, à ce qui va dans le sens d'une modernisation de leur habitat ou de l'offre de travail salarié. Cet univers d'application locale des incitations globales fonctionne selon une logique de « coups » successifs, l'exploitation rapide et sans cesse changeante de nouvelles idées par des intermédiaires. Leur capacité de courtage se manifeste notamment dans leur habileté à pratiquer la « syntopie » (Meyer-Bisch, 2000), c'est-à-dire à articuler les différentiels culturels, politiques et économiques entre des territoires hétérogènes, en profitant d'une position de force et des « dispositions » propres à un contexte donné pour l'exploiter dans un autre. C'est le même modèle d'organisation de l'espace-temps qui prévaut dans le domaine du développement, qui a aussi besoin d'intermédiaires (souvent les mêmes que ceux que l'on retrouve dans les opérations économiques) pour occulter la différence entre ce qui doit impérativement être et ce qui est vraiment.

L'ANTHROPOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT, LA COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE BURKINABÈ ET L'ÉTAT SOCIOLOGUE

Introduction

Dans un article destiné à faire le point du projet de l'Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement (Apad), presque vingt ans après son lancement, Thomas Bierschenk (2010), qui y a été associé pratiquement depuis le départ, tente d'en pointer quelques limites et d'indiquer les tâches nouvelles auxquelles les jeunes membres de l'association devraient s'atteler dans le futur. Il souligne notamment que l'anthropologie pratiquée par l'Apad n'a pas toujours fait preuve de réflexivité et a eu parfois du mal à reconnaître qu'elle était une anthropologie « localisée » ou « située », et ceci de deux façons. D'une part, ses résultats à propos des relations des bénéficiaires au développement fondées sur des études essentiellement africanistes ont été ramenés, parfois sans véritablement le vouloir¹⁹, au rang de leçons générales valables pour les suds. Bierschenk note (2010 : 164-165) qu'étant donné les variations dans le degré d'extraversion des sociétés, les capacités de « ruse » des Etats (S. Randeria, 2007), la situation des mouvements sociaux, les processus d'émergence des classes sociales, et peut-être aussi l'inégal degré de judiciarisation des sociétés²⁰, une anthropologie du développement non centrée sur l'Afrique devrait donner des résultats assez différents de ceux qu'on a l'habitude de voir, ce dont témoignent en effet des études comme celles de D. Mosse (2005) ou T.M. Li (2007). D'autre part, cette anthropologie s'est souvent contentée d'accumuler des études de cas liées à l'analyse d'interventions, sans tenter de relier ces micro-pratiques à des macro-pratiques de « production du monde », donc à resituer l'univers du développement dans une anthropologie plus générale de la globalisation ou de la « haute modernité » (Giddens), dans laquelle des études comme celles d'A. Escobar (1995), de J. Ferguson (1990) ou de R. Abrahamsen (2000) ont le mérite de s'être inscrites. Pour présenter ce courant, qu'il qualifie de néo-dépendantiste²¹, Bierschenk adopte une attitude nuancée, ajoutant sa critique aux foudres générales déclenchées à l'égard des travaux d'Escobar (p. 174-175) - voir notamment Olivier de Sardan, 2001 - tout en reconnaissant (p. 177-178) l'importance du positionnement de ces auteurs dans l'incitation à monter en généralité. L'appel de T. Bierschenk à sortir des micro-pratiques est justifié mais il propose de le faire, nous semble-t-il, en changeant simplement l'échelle d'application de fondamentaux théoriques apadiens qui resteraient inchangés. Ces fondamentaux sont connus : liberté des acteurs, insistance sur leurs capacités d'action (agencité) et de pensée, sur le réassemblage par leurs soins des catégories et des dispositifs imposés depuis le haut, construction d'une réalité résultant non d'impositions mais de l'enchevêtrement des logiques sociales, qui mêlerait les

¹⁹ Du seul fait donc des « consommateurs » de ces recherches.

²⁰ Notre ajout. Nous voulons évoquer ici à la fois le degré de pénétration du droit en tant que technique d'administration et de régulation des rapports entre les personnes, de recours à ce dernier dans la contestation des décisions étatiques, éventuellement en faisant appel à la législation internationale et enfin de la possibilité pour le juge d'appliquer le droit sans avoir à se soucier des effets de ses jugements sur le maintien de la paix sociale ou sur sa carrière. Dans un livre que J.-P. Jacob a co-édité récemment avec P-Y Le Meur (2010) et qui porte sur les revendications identitaires et foncières dans plusieurs pays du Sud, on perçoit bien que ce degré de juridicisation est plus important en Inde ou en Bolivie par exemple qu'en Afrique, et qu'à l'intérieur de ce dernier continent il est plus élevé au Kenya qu'au Burkina Faso ou au Sénégal.

²¹ Leurs références bibliographiques les ramenant à Foucault plutôt qu'à Lénine ou à Rosa Luxembourg (Bierschenk, 2010 : 173).

déterminations du contexte et le jeu d'individus ou de groupes aux intérêts hétérogènes (Olivier de Sardan, 2001). « Le développement, dit Bierschenk en écho à ces propositions, n'est pas simplement²² un projet hégémonique... il s'agit d'un métarécit auquel contribuent de nombreuses voix... c'est une idée qui mobilise une foule d'acteurs, des paysans africains aux élites nationales, en passant par les agences internationales » (2010 : 185). Cette analyse renvoie à la fois à des questions de coproduction, de culture partagée et de compossibilité²³ : une pluralité d'institutions, de groupes, d'individus contribue à la production des politiques à différentes échelles, le développement est un objet commun dans lequel s'investissent des espoirs et des intérêts variés et les groupes ou les individus, sous régime d'aide, sont capables à la fois d'agir pour eux-mêmes et d'agir « en développement », de paraître agir « en développement » tout en agissant fondamentalement pour eux-mêmes, c'est-à-dire de se comporter de telle manière que chercheurs et professionnels puissent tirer des conclusions inverses de leurs rapports aux interventions : ici, leur distance, là, leur proximité.

Il nous semble que cette approche confond deux situations d'analyse distinctes de développement, le développement comme arène constituée par un projet ou un programme spécifique et le développement comme « production du monde », pour reprendre les termes de Bierschenk. Dans le premier cas, il constitue une sorte de niche écologique, et le rôle de l'anthropologie est de montrer la manière dont les organismes (les acteurs) s'adaptent à cet environnement, la tendance des études apadiennes, continuiste, étant de survaloriser l'état d'adaptation, la compétence, l'hyperréactivité, en un mot l'embrayage des individus ou des groupes sur la logique des projets²⁴. Dans le deuxième cas, le développement doit être abordé comme la fabrication par les sociétés à développer des niches écologiques à partir desquelles elles vont devoir apprendre à répondre à leurs besoins, ce qui implique, comme dans le domaine de la biologie auquel cette métaphore est empruntée²⁵, des situations d'asymétrie, d'incertitude, de traduction, des phénomènes d'imposition unilatérale de problématiques et de « colonisation » de sous-systèmes, assujettis passivement à la constitution de l'ensemble. C'est la mise aux normes internationales dans le domaine des droits civils et politiques, de l'économie et des services publics qui constitue bien entendu l'injonction massive pour les Etats du Sud d'avoir à produire des environnements nouveaux. Elle est parfois entièrement guidée par l'agenda des institutions extérieures, parfois, comme cela va être le cas ici, par un mixte entre des incitations internes et externes. Le problème dans tous les cas de figure reste le même : l'environnement national doit être inventé dans des conditions inédites, sans directives de travail très claires sur la manière de procéder pour y parvenir, en responsabilisant massivement certains acteurs (notamment l'Etat) et en définissant les règles de l'action de manière processuelle, en fonction des épreuves (voir plus bas).

La thèse du développement comme production du monde fait écho à l'un des apports principaux de la sociologie pragmatique qui insiste sur le fait qu'il existe des événements non précédés d'expérience

²² Notre soulignement.

²³ Sur la notion qui vient de Leibniz, voir Lemieux, 2009 : 164.

²⁴ On peut supposer que les acteurs qui ne sont pas adaptés échappent très souvent aux observations des anthropologues étudiant de telles situations. Pour une étude à contre-courant de cette tradition, voir P.-J. Laurent (1998) qui décrit minutieusement les affres d'une association paysanne burkinabè totalement désemparée par les règles mises en place par les ONG pour l'accès aux financements (voir également les commentaires de P.-Y. Le Meur, 2008).

²⁵ Voir sur le sujet Richard Lewontin (2010) qui insiste sur le fait que les organismes vivants ne font pas que s'adapter à des niches écologiques mais qu'ils modifient leur environnement de manière à créer des niches écologiques adaptées à leurs besoins. « *Just as there is no niche without an organism, there is no organism without a niche* » (2010 : 36). On n'est pas très éloigné de la sociologie de la traduction telle que la propose par exemple M. Callon (1986).

qui arrivent aux gens et aux institutions, des événements pour lesquels, comme le dit L. Quéré, l'individu ou le groupe se retrouve en situation de passivité ou de « passibilité », s'expose, court des risques, met en jeu son identité (2006 : 199), loin de la position de maîtrise qu'évoque l'idée de jeux stratégiques si chère à la tradition apadienne (voir également D. Cefai, 2009).

L'exemple que nous allons aborder dans cet article montre en l'occurrence comment un concept à peu près vide de signification dans les années 1980 se voit conférer, dans l'urgence, un contenu et une définition quasi officiels par l'Etat burkinabè dans les années 2000, du fait des incitations des bailleurs de fonds mais surtout sous la pression d'une crise politique qui débute fin 1998, alors que le régime en place est déstabilisé par l'indignation générale qu'a suscité la mort du journaliste indépendant Norbert Zongo. Il s'agit de proposer rapidement, avec d'autres mesures concernant la démocratisation du pays, une définition de la société civile qui constitue une alternative à ce qui se passe dans la rue à ce moment-là, et qui peut être constitué comme l'expression d'une société civile de fait (mais qui ne l'est peut-être pas tant que ça, voir notre conclusion). Comme on le verra, elle reste une réponse spectaculaire (qui a peu à voir avec les problèmes de gouvernance tels qu'ils sont posés par les populations) et qui est peu structurée, le contenu de la notion étant constamment redéfini de manière *ad hoc* par un Etat devenu par la force des choses un Etat sociologue, au fur et à mesure des événements qui interviennent et des réactions que cette définition suscite, comme lors du renouvellement, que nous étudierons, des instances de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) en 2006.

La genèse de la Ceni burkinabè

Le retour à un régime démocratique au Burkina Faso à partir de la Constitution promulguée le 11 juin 1991 a donné naissance à la IV^e République. Dans le cadre de cette Constitution, il a été prévu des élections à rythme régulier, avec des commissions en charge de leur organisation : Commission électorale d'organisation du référendum pour l'adoption de la Constitution en mars 1991, Commission nationale d'organisation des élections pour les législatives de mai 1997, Commission électorale nationale indépendante (Ceni) pour l'organisation de la présidentielle du 15 novembre 1998 et des municipales du 24 septembre 2000. A chacune de ces élections ont été mises en place des structures *ad hoc* chargées de leur organisation. Elles ont d'abord été composées de personnel administratif (référendum de 1991), de personnel administratif et de syndicats (législatives de 1997), d'organisations religieuses et coutumières (présidentielle de 1998) avant qu'on en arrive à la formule actuelle, qui associe organisations religieuses et coutumières, organisations de défense des droits humains et partis politiques.

L'élection présidentielle de 1998 est remportée par Blaise Compaoré, le candidat sortant du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) avec une majorité écrasante (87,52 % des suffrages). Ses adversaires sont très loin derrière lui avec respectivement 6,61 % pour Ram Ouédraogo (parti des Verts) et 5,87 % pour Frédéric Guirma (Front du Refus/RDA).

Le 13 décembre 1998, moins d'un mois après cette élection et alors que le président nouvellement élu n'a pas encore prêté serment, Norbert Zongo, directeur de publication de l'hebdomadaire « L'Indépendant », très critique vis-à-vis du régime, est assassiné avec trois de ses compagnons à Sapouy, à une centaine de kilomètres au sud de Ouagadougou, alors qu'il enquêtait sur un meurtre impliquant des éléments de la garde présidentielle.

Cet événement provoque une vive émotion dans la population. Les mois qui suivent sont marqués par des remous sociaux de grande ampleur et des revendications multiformes pour une manifestation rapide de la vérité sur ce crime, pour plus de démocratie, de respect du droit des citoyens à être protégés par l'Etat. Dans ce climat social et politique des plus incertains, le gouvernement décide d'engager différentes réformes politiques et institutionnelles : projet de loi

portant Code électoral, réforme de la justice, réforme du financement et charte des partis politiques, statut de l'opposition, création d'un ministère de la Promotion des droits humains, renforcement du rôle de la deuxième chambre (chambre des représentants), formation d'un collège de sages chargé d'indiquer les voies de sortie de crise (voir plus bas)...

Le Code électoral fait notamment l'objet d'une relecture intégrale par vingt-six partis politiques sur les trente-quatre légalement reconnus à l'époque. Cette relecture aboutit à l'adoption de la loi n°014-2001/AN du 3 juillet 2001 qui, dans son article 2, consacre la création d'une Commission électorale nationale indépendante en la redimensionnant, tant dans ses missions et ses attributions que dans sa composition et son administration. Elle devient une structure permanente, renouvelable tous les cinq ans, avec une structure centrale et des structures déconcentrées aux niveaux provincial, départemental et communal. La Commission est composée de 15 membres : 5 représentants désignés par le parti au pouvoir (CDP) et la « mouvance présidentielle »²⁶, 5 par l'opposition et 5 représentants des organisations de la société civile (OSC) : trois pour le compte des trois principales religions révélées (catholicisme, islam, protestantisme), un pour les autorités coutumières et un pour les organisations de défense des droits humains. Le Code électoral (article 5) stipule que la désignation de ces différents représentants est assurée par le ministre en charge des libertés publiques, c'est-à-dire le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD). Le bureau exécutif permanent de la Ceni est composé de cinq personnes. Son président est choisi parmi les cinq représentants des organisations de la société civile, à l'issue d'un vote interne des quinze commissaires. Les autres membres du bureau (rapporteurs, vice-présidents) sont désignés de manière paritaire parmi les représentants désignés des partis au pouvoir et de l'opposition. En 2001, c'est AM, le représentant des organisations de défense des droits humains, désigné par le ministre des libertés publiques²⁷, qui est élu comme président du bureau. Nous reviendrons plus loin sur ce choix.

C'est cette Ceni "nouvelle formule" et notamment son bureau exécutif qui a la charge de l'organisation des élections législatives du 5 mai 2002. Le scrutin sera conduit sur la base de la représentation proportionnelle au plus fort reste, ce qui favorisera une bonne représentation de l'opposition à l'Assemblée nationale. A l'issue de ces élections, la majorité au pouvoir, qui comptait 101 sièges (91%) contre 10 (9%) pour l'opposition à la précédente législature, obtient 57 sièges (51%) contre 54 (49%) pour l'opposition. L'équilibre des forces dans l'hémicycle est rétabli.

Le renouvellement des instances de la Ceni en 2006

En 2006 doit s'opérer le renouvellement des instances de la Ceni. La structure fait à l'époque l'objet de nombreuses critiques : on accuse AM, le président du bureau, d'être un proche du gouvernement. Son investissement depuis les années 1990 dans une association panafricaine spécialisée dans le suivi et l'observation des élections et la formation des élus - le Gerddes (Groupe d'étude et de recherche pour la démocratie et le développement) - paraît en effet moins significatif pour comprendre son itinéraire et ses véritables inclinaisons politiques que sa longue carrière de haut fonctionnaire. Dans

²⁶ La politique burkinabè est dans une très large mesure segmentaire : tous les grands partis sont composés de factions (« tendances ») qui s'unissent éventuellement (mais pas toujours) pour faire front contre d'autres partis dans les élections de niveau inférieur (municipales, législatives). Par ailleurs, la plupart des partis qui s'affrontent dans les compétitions électorales de niveau inférieur s'unissent au niveau supérieur, dans le soutien (labellisé « mouvance présidentielle ») au président de la République. Voir sur le sujet, J.-P. Jacob, 2006.

²⁷ En l'absence du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), très impliqué dans le mouvement de contestation suscitée par l'affaire Zongo, qui refusera de participer à la Ceni.

un pays comme le Burkina Faso dans lequel les agents de l'Etat sont tenus, pour se maintenir dans leur poste et éventuellement progresser, de montrer leur soutien indéfectible au pouvoir en place et de posséder leur carte du parti majoritaire, sa longévité dans l'Administration doit en effet être soulignée. Il est entré au ministère du Développement rural en 1983 et a quitté le ministère de l'Environnement et de l'Eau lorsqu'il est arrivé à la tête de la Ceni en 2001. Il a occupé pendant ce laps de temps des fonctions dans quatre ministères ou sociétés nationales différents. Sous Sankara, il a même été ministre de l'Eau (1984-1985) et ministre de l'Equipement (1986-1987). Cette permanence au sein des structures de l'Etat depuis 25 ans en dit long sur sa fidélité vis-à-vis des gouvernants en place depuis la même époque et son appui à leurs changements fréquents de doctrine. Comme tous les membres de cette élite, il a été révolutionnaire en 1983, « rectificateur » après le coup d'Etat de Blaise Compaoré de 1987 et adepte du néo-libéralisme et de la démocratie à partir de 1990.

C'est le 12 août 2006 que les OSC se réunissent au ministère des Affaires étrangères pour désigner le représentant de la tendance « droits humains » au sein de la commission, et donc le probable futur président du bureau de la structure. Certes n'importe lequel des commissaires représentant la société civile peut proposer sa candidature à la présidence du bureau²⁸, mais le candidat sortant, qui se représente, a de fortes chances de retrouver son poste s'il remporte ce premier scrutin. Nous l'avons vu plus haut, il fait visiblement l'affaire du pouvoir en place et il peut donc compter sur les voix des représentants de la majorité politique (5 personnes) ainsi que sur les voix de plusieurs représentants de la société civile, dont le représentant des chefs coutumiers et celui de la communauté musulmane qui votent très souvent avec la majorité. Cette élection comporte des enjeux importants. Le poste de président du bureau est prestigieux et donne accès à la gestion d'importantes ressources : entre 250 et 500 millions de francs CFA de budget de fonctionnement²⁹, entre 2 et 5 milliards de francs CFA³⁰ pour l'organisation de chaque élection (voir plus bas).

Le vote des associations se déroule dans une atmosphère tendue³¹. Le président du bureau sortant a plusieurs concurrents : SO de l'Association des femmes juristes du Burkina (AFJB), HO de la Fondation suivi de l'enfant en Afrique, LS du Mouvement pour la défense des personnes sans voix (MDPV) et NB de la Ligue pour la défense de la justice et de la liberté (Lidejel). Leurs partisans respectifs présentent cette élection soit comme une occasion de mettre en place une véritable structure indépendante, soit comme une opportunité de poursuivre l'œuvre entreprise depuis 2001 par le président sortant.

Le jour de l'élection, les lieux sont envahis dès 14 h par les candidats et les électeurs amenés en cars depuis leur province et logés, pour certains d'entre eux, depuis la veille dans des hôtels de la capitale. Le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)³², qui supervise cette élection sectorielle, procède à la mise en place des dispositions pratiques pour le vote. Les noms des 5 candidats et des associations électorales sont affichés.

²⁸ Dans les faits, une fois l'élection présentée ici entérinée, AM s'opposera au représentant de la communauté protestante pour le poste de président et le battra.

²⁹ Entre 380 000 et 760 000 euros.

³⁰ Entre 4 500 000 et 7 500 000 euros.

³¹ Extraits des notes de terrain de S. Kassem. Voir également la première version de cet article (J.-P. Jacob et S. Kassem, 2009).

³² Le Centre pour la Gouvernance Démocratique est une association de droit burkinabè spécialisée dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, fortement soutenue par le Pnud et dont le directeur exécutif est Augustin Loada, professeur de droit à l'Université de Ouagadougou.

A 15 h, une foule d'électeurs pressés d'aller voter se présente. Le CGD procède à la vérification des mandats. Un problème émerge très rapidement sur la question de l'identité des organisations électorales. Le fichier sur lequel l'élection va se baser est celui du ministère de l'Administration territoriale qui comprend 516 associations de toute nature : des bouchers, des vendeuses de bière de mil, des commerçants d'import-export, des reporters photographes, des éleveurs de volaille, des retraités... Les adversaires du candidat sortant considèrent en effet que seules les associations de défense des droits humains et des libertés devraient prendre part au vote. Les candidats se retirent alors pour une séance de discussion à huis clos sur cette question.

Pendant ce temps, les électeurs dont le mandat a été validé ne peuvent pas voter. Ils manifestent leur impatience devant le non-respect des horaires. La presse est là, tout le monde attend la fin des discussions des candidats pour savoir à quoi s'en tenir. C'est dans cette atmosphère tendue qu'on voit sortir précipitamment l'un des candidats, NB, de la Lidejel, de la salle de réunions. Il traverse la foule et sort du ministère pour se retrouver de l'autre côté de la voie. Un attroupement se forme autour de lui. A sa mine et aux propos qu'il tient, on peut aisément comprendre que la discussion n'a pas débouché sur le consensus attendu. On apprend que le fichier électoral est bien la source du malaise. On apprend également que des critères avaient bel et bien été discutés entre associations pour l'inscription des électeurs devant choisir le représentant des défenseurs des droits humains. La frustration de NB vient du fait qu'il considère que ces critères n'ont pas été respectés et que le fichier électoral comprend des organisations qui n'ont rien à voir avec la question. Pour lui, il est anormal qu'un candidat des organisations de défense des droits humains se fasse élire par le tout venant associatif. Il demande qu'on prenne comme base du vote un fichier d'associations qui serait expurgé de tous les groupes étrangers au sujet, à l'instar de celui que gère le ministère de la Promotion des droits humains³³. Il demande en outre à ce que l'élection soit reportée pour permettre la constitution d'une nouvelle liste. Cette position est celle de tous les candidats à l'exception du sortant.

Pour AM et ses supporters, en effet, il existe, selon la classification issue de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, deux types d'organisations de défense des droits humains, celles qui militent pour les droits dits de première génération (droits civils et politiques) et celles qui militent pour des droits de seconde génération (droits sociaux, économiques et culturels). Les associations que NB veut éliminer de l'élection feraient partie, selon AM, de cette seconde catégorie et auraient donc une place incontestable dans le processus. Le directeur exécutif du CGD tente alors une médiation entre les candidats pour sauver l'élection. Après deux heures de débat, aucun compromis n'est trouvé et les positions restent figées. NB et les trois autres candidats n'obtiennent ni le report de l'élection ni l'assainissement du fichier électoral. Il faut dire qu'une directive du MATD contraint le secrétariat des élections à livrer coûte que coûte des résultats le jour même, de peur de compromettre la suite du calendrier électoral national et notamment la tenue des élections municipales qui auraient dû déjà avoir lieu en 2005 et ont donc déjà pris un retard considérable³⁴. Les *outsiders* décident alors de boycotter la séance afin, disent-ils, de ne pas être complices d'une mascarade électorale.

Aux environs de 18 h, le vote commence enfin. La sécurité a été renforcée au niveau de l'accès à l'intérieur du ministère et à celui de la salle où se tient l'élection. Pendant près de deux heures, les électeurs vont se succéder dans l'isoloir. En observant les lieux, nous nous apercevons qu'ils sont visiblement *coachés*, à l'extérieur de la salle de vote, par un homme d'une trentaine d'années, en communication constante avec des correspondants sur les deux téléphones portables qu'il possède³⁵.

³³ Voir www.evenement-bf.net/.../dossier_2_98.htm (consulté le 3/3/2010).

³⁴ Sur les raisons de ce retard, voir J.-P. Jacob, 2006 : 6.

³⁵ Sur le rôle positif et moins positif du téléphone portable en Afrique, voir la note 10.

Les bribes de conversation qui peuvent être saisies laissent apparaître clairement qu'il parle à des électeurs : « Où es-tu ? » ; « Tu as fini de voter ? » ; « Si tu as fini de voter, il faut sortir. » ; « Et X, tu sais s'il a pu voter ? ».

En engageant la conversation avec lui, nous apprenons qu'il est un des partisans du candidat sortant. Il nous confie que l'élection de ce soir ne pouvait pas ne pas avoir lieu car « ils y avaient travaillé de longue date », qu'il devait être en mission à l'étranger à cette période mais qu'il y avait renoncé pour être présent. Nous lui demandons si l'ensemble de ces pratiques ne lui posent pas quelques problèmes éthiques. Il nous répond que là n'est pas le problème et que le plus important est que son candidat soit élu ; ce qui, ajoute-t-il, ne fait aucun doute eu égard aux moyens déployés pour contrôler le résultat du vote. A son tour, il nous demande si nous connaissons le montant du budget que devra gérer le président du bureau de la Ceni, et devant notre aveu d'ignorance, ajoute que c'est sans doute pour cela que nous soulevons des questions morales. Il nous informe qu'il reçoit tous les mois, de la part « d'éminentes personnalités », des CPT³⁶ dont la valeur peut atteindre 150 euros. Ces crédits de communication, nous dit-il, sont destinés au traitement des « affaires » de la République comme celle qui est en train de se dérouler. Le Burkina Faso serait, selon lui, sur une pente déclinante et la seule chose à faire serait de « se servir » tout en évitant la chute du « système ». Le vote prend fin aux environs de 21 h. Les dépouillements donnent, sans surprise, le président sortant vainqueur avec 226 voix contre 1 voix à SO, 0 voix à HO, 4 voix à LS et 9 voix à NB. Au total, sur les 516 associations inscrites au fichier électoral, un peu moins de la moitié (240) a voté.

Analyse : les opérations locales de définition

On peut distinguer deux tentatives successives de définition de la notion de société civile dans l'opération qui nous intéresse. L'une est donnée par le libellé du nouveau Code électoral de 2001. Ce texte entérine une représentation à la Ceni des principales religions (catholique, protestante, musulmane), des organisations de défense des droits humains ainsi que de la chefferie coutumière. La présence des organisations religieuses et coutumières date de l'organisation de l'élection présidentielle de 1998. Leur choix se justifie par le fait que ce sont des structures influentes, qui rassemblent beaucoup de monde et qui ont joué dans le passé des rôles clés dans l'apaisement des crises politiques. Celle des organisations de défense des droits humains est une innovation, visant à canaliser le mouvement de contestation suscitée par l'affaire Zongo, qui porte essentiellement sur la question des droits du citoyen à être protégé de l'Etat. La manœuvre échouera du fait du refus de la principale organisation dans le domaine, le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), d'y participer, et l'on devra se contenter d'une représentation en grande partie « fabriquée » à partir du détachement d'un haut fonctionnaire, chargé en quelque sorte d'occuper cette position.

Il faut noter que le rapport du Pnud de 2002 n'est guère favorable à de tels choix, tant pour ce qui concerne la participation des organisations religieuses³⁷ que des organisations coutumières³⁸. Par

³⁶ CPT (« C'est pour toi ») : un système de crédit de communication offert par un utilisateur de téléphone portable à un autre utilisateur, très utilisé également par les hommes dans leurs entreprises de séduction. Ce système a été mis en place par tous les opérateurs de télécommunication présents au Burkina Faso.

³⁷ « Le statut des organisations à caractère confessionnel pose problème, au regard du principe de la laïcité de l'Etat, et des principes d'adhésion souvent discriminatoires qui les caractérisent souvent. Certes, la loi relative aux associations prévoit qu'une association puisse être constituée pour la réalisation de buts spirituels ou religieux. Mais une organisation de ce type, qui s'adresse exclusivement aux co-religieux pour la réalisation de buts spirituels ou religieux, peut-elle relever du monde de la société civile ? » (Pnud, 2002 : 6).

³⁸ « Le statut même des chefferies traditionnelles ou coutumières demeure controversé. Au Burkina Faso, la pratique des institutions étatiques a généralement consisté à les ranger dans la société civile lorsqu'il s'agit de constituer des espaces de concertation, des lieux d'expression, ou de

ailleurs, tout un ensemble d'organisations mentionnées dans la liste du Pnud n'est pas représenté au sein de la Ceni : presse privée ; mouvements de jeunesse ; organisations paysannes ; instituts de recherche ; organisations féminines ; organisations syndicales... On ne peut pas détailler l'ensemble des raisons de ces mises à l'écart : à la différence des organisations retenues, la plupart n'ont ni la même envergure ni les mêmes vertus fédératrices... Quant à l'absence des organisations syndicales, elle s'explique plutôt par un refus volontaire de participer, à l'instar de celui du MBDHP.

L'autre opération de définition repose sur une carence de droit appliqué qui paraît assez caractéristique des systèmes juridiques ouest-africains, les lois une fois adoptées et promulguées n'étant pas forcément suivies de textes réglementant la manière dont elles doivent être mises en œuvre, les coûts que ces mises en œuvre impliquent et les institutions qui doivent les prendre en charge (voir de manière générale sur le sujet J.-P. Jacob et *al.*, 2007³⁹). La loi enjoint en l'occurrence au pouvoir réglementaire (donc à l'Administration) de rendre effectifs les textes votés. L'autorité administrative dispose d'une marge de manœuvre quasi illimitée dans cette mise en œuvre. Elle peut aller assez loin dans la mise en place d'instruments de réglementation (décrets, circulaires...) tout comme elle peut ne pas agir, tout dépendant de l'intérêt qu'elle trouve au sujet, de la sensibilité de ce dernier pour le maintien de la paix sociale, du danger que peut représenter une option trop clairement définie, des pressions externes... Le ministre des libertés publiques (le MATD), dont le code dit de manière assez vague qu'il « convoque les parties concernées » pour obtenir une liste de représentants à la Ceni (article 5), a fait évoluer un peu les choses depuis 2001. A cette époque, on l'a dit, en l'absence de participation du MBDHP il avait tout simplement désigné le responsable. Cette fois-ci, il prend la décision de le faire élire mais en imposant la liste d'électeurs à même de participer à ce vote, circonscrivant dans le même mouvement ce qu'est pour lui (et donc pour les institutions burkinabè) la société civile : il s'agit du tout venant associatif, le fichier des associations électorales étant constitué par des regroupements reconnus juridiquement par ses services, dont le rôle n'est ni de faire des classifications ni de discriminer mais de reconnaître et de délivrer un récépissé à « *tout groupe de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, à vocation permanente, à but non lucratif et ayant pour objet la réalisation d'objectifs communs, notamment dans les domaines culturel, sportif, social, spirituel, religieux, scientifique, professionnel ou socio-économique* » (article 1 de la loi 10/92/ADP portant liberté d'association)⁴⁰. Il imposera également le chronogramme selon lequel la consultation doit s'effectuer. On l'a dit, il est en effet instamment demandé au secrétariat de l'élection de produire coûte que coûte un résultat à l'issue de cette journée de vote, de manière à ne pas retarder plus longtemps les échéances électorales nationales.

Selon l'hebdomadaire l'Événement⁴¹, le secrétaire général du MATD (représentant le ministre) a rappelé ces différents points aux candidats lors d'une réunion qui s'est tenue **trois jours** (*sic*) avant

désigner des représentants de la société civile appelés à siéger au sein d'institutions ou d'organes étatiques, alors que la chefferie traditionnelle ou coutumière est par essence de nature politique, et a généralement été considérée, depuis la période coloniale, comme un auxiliaire de l'administration étatique » (Pnud, 2002 : 6).

³⁹ Au Burkina Faso, c'est le Centre International d'Etudes sociologiques et de droit appliqué (Cinesda), dirigé par un juriste (B.F Ouattara), qui développe l'analyse la plus approfondie de ces questions et de leurs conséquences politiques. Cependant, la pratique du Cinesda nous paraît illustrer la difficulté de positionnement des organes de réflexion indépendants au Burkina Faso car si le Centre s'engage volontiers dans la défense des droits du citoyen de base, c'est au travers de l'alliance avec les décideurs nationaux (ministres...) qu'il cherche à obtenir une amélioration de la situation de carence de droit appliqué qui constitue un problème juridique - et politique !- de fond.

⁴⁰ Le rapport du Pnud de 2002 reprend cette définition (voir page 6).

⁴¹ www.evenement-bf.net/.../dossier_2_98.htm (consulté le 3/3/2010).

l'élection, le 9/8/2006. Ils ne semblent pas avoir soulevé de grands débats. Pendant cette rencontre, les concurrents du candidat sortant ont même admis qu'on ne pouvait pas réduire la liste des organisations concernées à celles qui défendaient les droits dits de première génération (les droits civils et politiques), validant en quelque sorte la position du ministre. Ils ont simplement insisté pour qu'on les autorise à proposer des listes groupées d'organisations électorales pour compléter la liste officielle. Ils pensaient peut-être pouvoir profiter de cette ouverture pour mobiliser des soutiens dans leurs réseaux respectifs. Cette réunion a malheureusement lieu très tard. Le seul à avoir pu anticiper sur les conséquences de la position de sociologue de fait conférée au MATD par le Code électoral est le candidat sortant. Il est en situation d'avoir compris - avant même la réunion - que la question qui se pose pour gagner l'élection n'est pas celle de l'inscription des organisations mais bien celle très matérielle de l'acheminement de certaines d'entre elles à Ouagadougou, de leur hébergement dans la capitale et du contrôle de leur vote.

De par sa position institutionnelle, il est en outre le seul à pouvoir faire face sans problèmes aux dépenses de logistique impliquées. Deux cars Dina de 40 places chacun achemineront les délégués à l'élection depuis les provinces, notamment depuis le plateau mossi, des chambres seront réservées dans les hôtels de la ville. De plus, on l'a dit, un complice sera commis au déroulement de l'élection, bien plus pour s'assurer que les gens votent que pour s'assurer du contenu de ce vote. Gageons en effet que le sortant n'a pas eu à faire un intense travail idéologique pour se gagner ces électeurs et que la simple prise en charge du voyage et du séjour pendant quelques jours aura suffi dans beaucoup de cas à conquérir le cœur et la voix de gens issus dans leur grande majorité de milieux modestes, tout heureux d'avoir ainsi l'occasion de « faire leurs courses » dans la capitale, et qui, parce qu'ils sont burkinabè, savent (ou croient savoir) qu'une institution ne déploie ses moyens dans tel ou tel domaine que parce que des individus bien placés veillent à ce qu'il en soit ainsi. Il s'ensuivra les résultats qu'on connaît. Certains concurrents malheureux reconnaîtront plus tard avec une pointe d'envie la supériorité de cette stratégie⁴².

D'autant plus politiques qu'elles n'apparaissent que comme des opérations techniques, les décisions juridico-techniques du MATD ont des conséquences cognitives très directes. La société civile (tendance droits humains) telle qu'elle est définie après la mise en œuvre du Code électoral est constituée de l'ensemble des associations reconnues juridiquement auprès du ministère, dont la fonction est dès sa création (en 1957⁴³) d'assurer justement cette reconnaissance (voir plus haut).

De manière subsidiaire, l'absence de spécificité des associations identifiées par le ministre peut être convertie en spécificité nouvelle en se coulant dans la grille des distinctions proposées par la déclaration des droits de l'homme. En suivant le candidat sortant et au risque de commettre avec lui un anachronisme, les associations réunies pour l'élection peuvent être assimilées à des organisations représentatives des droits humains de seconde génération. En l'absence d'études montrant dans quelle mesure les associations qui se sont organisées autour de la défense d'un intérêt commun, statutaire, professionnel ou local et ont émergé à des moments différents de l'histoire nationale⁴⁴ développent ou pas un discours sur les droits subjectifs que chaque citoyen devrait posséder vis-à-vis de l'Etat, il est toujours possible de les présenter comme des regroupements en avance sur

⁴² Ainsi, SO, candidate féminine de l'AFJB, assurait après l'élection que « si elle avait su que toutes les associations pouvaient voter, elle aurait convié les associations de femmes, les femmes étant les plus grandes électrices » (www.evenement-bf.net/.../dossier_2_98.htm, consulté le 3/3/2010). Les femmes sont souvent qualifiées de « bétail électoral » par les partis de l'opposition excédés par le « féminisme d'Etat » développé ces dernières années par un régime qui a très vite compris les possibilités de mobilisation de cet électorat (voir sur le sujet Jacob, 2006).

⁴³ C'est alors le ministère de l'Intérieur.

⁴⁴ Voir sur le sujet M. Diawara, 1996.

l'idéologie de leur temps, enfin réconciliées avec la réalité sociologique du fait de l'ouverture démocratique.

Le conflit qui se manifeste - et dont le compte-rendu de l'événement s'est fait l'écho - peut donc être interprété comme un désaccord temporel, d'abord historique, sur la question de savoir à quel moment commence la société civile burkinabè. La réponse donnée par le Code électoral est ambivalente. D'une part, en faisant des religions révélées et de la chefferie coutumière des parties prenantes de celle-ci, il signifie que ces débuts sont très anciens, en partie extraterritoriaux, et qu'ils doivent être totalement détachés de l'histoire de l'Etat moderne, ce qui pose quand même quelques problèmes théoriques. Que faire dans ce cas de l'objection d'Anthony Giddens lorsqu'il avance qu'« *il est faux d'affirmer que la société civile englobe tout ce qui hors du champ d'action de l'Etat dans le cas où une telle assertion fait référence à des institutions qui seraient antérieures au pouvoir de l'Etat et qui, donc, ne feraient pas partie du domaine de ce dernier. Les origines de l'Etat moderne sont aussi celles de la société civile* » (1987 : 256-257)⁴⁵ ? D'autre part, en incluant également les organisations de défense des droits humains, il fait effectivement démarrer l'histoire de la société civile avec celle de l'Etat moderne, la question étant alors de savoir quand commence cette histoire au Burkina Faso. La réponse pratique du MATD est qu'elle débute avec l'Etat postcolonial, dès 1957⁴⁶. Celle de NB est qu'elle commence en 1990 avec la libéralisation démocratique et l'intérêt nouveau des bailleurs pour les questions de bonne gouvernance, qui introduit le concept même de société civile.

Il existe un deuxième désaccord temporel lié à l'événement qui nous intéresse et celui-ci est très strictement lié à l'enchaînement des actions qui doivent prendre place à partir du moment où les effets de la réponse donnée par le MATD vont devenir évidents aux yeux des concurrents du candidat sortant. On peut parler à son propos de désaccord pragmatique, en référence à la sociologie pragmatique (voir introduction) et à l'accent qu'elle met sur l'action en tant qu'elle fait émerger des moments d'incertitude et d'indétermination qui mènent à des épreuves, à des moments publics ou à des opérations de qualification, c'est-à-dire à des besoins d'explicitation et de confrontation des règles sur lesquelles elle se fonde (Boltanski, 2009). Le jour même où se déroule l'événement, nos candidats ne peuvent que constater que le président sortant est en train de confisquer l'élection. C'est ce qui va les amener, à travers la médiation de NB, à dénoncer la manière dont l'ensemble du processus a été mis en œuvre, à contester la définition de la société civile telle qu'elle émerge de cette pratique et à proposer une définition et une pratique alternatives. Pour eux, comme on l'a dit plus haut, l'émergence de la notion doit être strictement liée au moment où le débat sur les droits civils et politiques est inauguré dans le pays, à partir de 1990.

Le message aux journalistes et à l'opinion lancé par NB après sa sortie du ministère des Affaires étrangères peut être interprété, en suivant L. Boltanski, comme un moment métapragmatique (2009 : 107). Le candidat tente de stopper l'enchaînement routinier des actes qui vont mener à une élection sans problèmes pour mobiliser l'opinion autour d'une qualification de ce qui est en train de se passer, d'amorcer en quelque sorte « une réflexion publique sur les règles » (Lemieux, 2009 : 137) imposées par le MATD. On peut considérer qu'il s'agit probablement du seul moment public dans l'ensemble de l'événement, car, comme le dit C. Lemieux, « une forme de vie n'est ... pas publique par nature : ce sont les actes de distanciation qui s'y accomplissent qui nous la rendent (plus ou

⁴⁵ La réponse du CGD à cette question, active de façon performative la distinction entre société politique et société civile. L'enquête consacrée à ce sujet (voir A. Ouédraogo et B. Colgo, 2004) conclut qu'il faut intégrer les chefs coutumiers à la société civile, de manière à contrecarrer autant que faire se peut leurs tendances à s'investir dans la politique partisane.

⁴⁶ L'indépendance de la Haute-Volta date de 1960, mais dès 1957, la Loi-cadre permet la mise en place d'un conseil de gouvernement (voir sur le sujet R. Kaboré, 2002).

moins) descriptible comme « publique » » (2009 : 136). Au regard du candidat, l'élection qui est en train de s'accomplir ne peut pas être qualifiée d'événement public. Au-delà des vérifications de forme (contrôle des mandats...), il y manquerait en effet la compétence politique des électeurs (voir sur le sujet Gaxie, 1978), c'est-à-dire cette capacité à mettre à distance ses intérêts personnels les plus primaires et ses élans de sympathie envers un candidat « qu'on connaît » (par opposition à un autre qu'on ne connaîtrait pas) qui fonde dans l'idéal l'aptitude individuelle au choix politique raisonné. Les électeurs réunis au ministère des Affaires étrangères ne présenteraient pas ces qualités et c'est la raison pour laquelle NB demande que les élections soient reprises en réduisant la participation au vote à celles des organisations qui réunissent les conditions minimales pour qu'il existe un accord sur le jeu de rôle imposé par l'exercice : les associations de défense des droits humains de première génération.

Cette tentative échoue cependant. Le « réalisme de la vie sous contrainte » (Lemieux, 2009) reprend le dessus, sous la forme du rappel des contingences temporelles qui encadrent l'exercice, après quelques moments de tension dramatique où il semble que tout peut encore s'arrêter. La tentative des *challengers* de stopper la dynamique et de conditionner l'élection à une réélaboration des règles constitutionnelles⁴⁷ définissant qui a le droit de participer à l'élection avait de toute façon peu de chances d'aboutir, à moins qu'elle ne réussisse à entraîner un vaste mouvement d'opinion en sa faveur. Ce qui était très peu probable. Nous sommes en 2006. L'effervescence politique et la mobilisation sociale des années 2000 s'est estompée et les débats de ce genre ont peu de chances de passionner les foules, encore moins de les faire descendre dans la rue⁴⁸, d'autant plus que les motivations du contestataire restent peu claires⁴⁹. La voie juridique ne peut pas non plus être explorée facilement. L'ambiguïté des textes de lois ne peut être levée que par des textes réglementaires et le temps presse, ce qui est une constante de toutes les situations de domination⁵⁰. Une directive du MATD contraint le secrétariat des élections à livrer coûte que coûte des résultats le même jour, de peur de compromettre la suite du calendrier électoral national. Cette domination par le resserrement des agendas avantage bien évidemment les acteurs qui l'ont prévu et ont proposé une stratégie qui n'interrompt pas le cours de l'action. L'élection se fera donc, au prix d'un boycott de celle-ci par l'ensemble des adversaires du candidat sortant, ce qui lui ôtera tout caractère de compétition ouverte.

AM obtient ainsi une victoire écrasante, qui lui laisse la voie libre pour retrouver son poste de président de la Ceni. L'événement peut se résumer en fin de compte de son point de vue à une affaire de gestion de flux physiques d'hommes et de femmes acquis massivement à sa cause du fait même des « gestes » accomplis à leur égard, cette « manœuvre » ayant été rendue possible par son anticipation correcte de la sociologie d'Etat produite à propos de la société civile à la fois par la présence et l'absence de textes de droit. A une échelle réduite, cette élection fait écho à d'autres compétitions politiques qui se sont déroulées au Burkina Faso ces dernières années, notamment l'élection présidentielle de 2005 (voir sur le sujet, Hilgers et Mazzochetti, eds, 2006 et J. Kieffer,

⁴⁷ Ce concept est d'E. Ostrom (1992 : 46).

⁴⁸ Force est de constater que les seules décisions non appliquées au Burkina Faso, lorsque leur non-application n'est pas le fait du pouvoir lui-même, sont celles qui ont provoqué des réactions émeutières (voir introduction).

⁴⁹ Certains le soupçonnent d'agir au nom d'une tendance concurrente à celle qui cherche à reconduire AM au sein du parti au pouvoir (le CDP).

⁵⁰ On est frappé de voir par exemple à quel point le domaine de l'aide au développement est en fait constamment déterminé par la contrainte temporelle, l'énergie des parties prenantes étant d'abord mobilisée par le respect des *dead lines*, échéanciers, chronogrammes imposés par la logique des « décaissements » (voir sur le sujet également J.-P. Jacob, 2009 : 255).

2006) où les « incompétences » des électeurs et les « achats » de voix à travers la distribution de « gadgets » et « d'argent pour le thé » ont été également largement relevées et analysées.

Bien entendu, cette élection, relativement calamiteuse, ne passe pas inaperçue - la presse se fait largement l'écho des protestations de NB, du désordre et de l'improvisation qui ont caractérisé l'événement, du rôle de courtier qu'a joué le directeur exécutif du CGD pour sauver l'élection à tout prix... - et quelques opposants proposent dans la foulée d'en tirer les leçons en supprimant la représentation des organisations de défense des droits humains au sein de la Ceni⁵¹. « La société civile », argumentent-ils, « n'est pas mieux que les politiciens. » Ce ne sera pas la voie adoptée par la législation⁵².

Conclusion

Le contenu de la notion de société civile n'a pas été défini au Burkina Faso à l'issue de controverses publiques entre individus, chercheurs, praticiens ou institutions faisant un usage critique de leur raison et confrontant librement leurs points de vue sur la question de savoir comment définir ses contours et quels étaient les acteurs qualifiés pour la représenter. Il l'a été à la suite des pressions des bailleurs de fonds et de la communauté internationale réorientant dans les années 1990 leurs réflexions sur le développement autour des questions de bonne gouvernance et demandant en conséquence que des espaces nationaux soient rapidement dégagés et visiblement dédiés au développement de cette orientation. Mais c'est surtout la conjoncture politique troublée de la fin des années 1990, avec l'assassinat du journaliste indépendant Norbert Zongo, qui doit être interprétée comme rendant ce besoin de définition officielle tout à fait nécessaire. On voit notamment comment, dès 1999, le gouvernement burkinabè mobilise le concept de société civile et de pluralisme politique dans la série de réponses qu'il oppose au gigantesque mouvement de contestation, à caractère souvent émeutier, suscité par l'affaire. Le fait-divers tragique de 1998 et ceux qui l'ont précédé⁵³ et qui sont rappelés à cette occasion est considéré comme une rupture dans le pacte implicite qui lie gouvernés et gouvernants. Le contrat entre dominants et les dominés tel qu'il est vu par les dominés peut être analysé comme une forme de biopouvoir⁵⁴ : les populations apportent leur soutien politique aux gouvernants et à leurs décisions en leur confiant leur vie, et tant que ces derniers paraissent faire du maintien et de la protection de cette vie le centre symbolique de leurs préoccupations⁵⁵. Dans ce contexte, la plupart des décisions politiques prises sont accueillies dans l'indifférence la plus complète, dans l'acceptation passive de la délégation d'autorité propre à la démocratie représentative, dont les décisions sont produites sans la participation des principaux intéressés. Les seuls événements qui suscitent résistance, mais une résistance qui prend alors très vite un caractère de contestation violente, émeutière, sont ceux qui font la preuve de ce que les citoyens ne sont pas protégés contre l'Etat (élimination physique d'opposants, bavures policières ayant provoqué la mort de civils) ou, plus récemment, que l'Etat ne les protège pas contre les atteintes à

⁵¹ Voir à ce sujet *Le Pays* du 24/3/09, « Réformes institutionnelles et politiques : la société civile attend de voir ».

⁵² Décret n° 2009-395/PRES du 3 juin 2009 promulguant la loi n° 019-2009/AN du 7 mai 2009 portant Modification de la loi n° 014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant Code électoral.

⁵³ L'ensemble des crimes politiques qui ont précédé l'assassinat du journaliste. Le collège de sages mis en place en juin 1999 pour engager la réflexion sur le processus de sortie de crise consécutive aux événements de 1998 fait état dans un rapport publié quelques mois plus tard de 91 crimes de sang, 81 crimes économiques et de 49 autres crimes (séquestrations, tortures, carrières brisées...) impunis (voir Collège de Sages, 1999).

⁵⁴ Ou du Léviathan (communication personnelle de Pierre Vercauteren).

⁵⁵ C'était déjà le cas avec la chefferie mossi, soutenue par les populations pour autant qu'elle leur fournisse la protection physique et les moyens d'existence (accès à la terre, voir sur le sujet Skinner, 1989) et menacée d'abandon (recours à l'*exit option*) en cas d'exaction.

leur niveau de vie économique⁵⁶. Mais ces réactions émeutières s'estompent aussi vite qu'elles ont émergé et ne sont pas réinvesties dans des mouvements plus structurés - une société civile ? - qui disputeraient au quotidien sa souveraineté à l'Etat dans la production de politiques publiques. Les décideurs nationaux jouent sur cet état de fait et savent « qu'on ne peut prêter attention à tout » (M. Douglas, 1989 : 67). La gouvernance politique burkinabè, à l'instar des communautés scientifiques ou des systèmes sociaux qu'analyse M. Douglas (1989), se reproduit dans une dialectique constante de la mémoire et de l'oubli, entre ce qui doit absolument apparaître à un moment donné comme une priorité de l'agenda officiel parce qu'il faut pouvoir montrer qu'on prend en compte les incitations des bailleurs ou celles de la rue et l'érosion inévitable, dans la durée, de la mobilisation collective qui fait oublier la force de ces momenta et permet de reprendre progressivement certaines des concessions faites dans la période d'agitation précédente. La réponse gouvernementale au mouvement de la rue est large : statut des partis d'opposition, révision du Code électoral, création du ministère de la Promotion des droits humains, d'un collège de sages, renforcement du rôle de la chambre des représentants, mise en place d'une commission électorale indépendante permanente⁵⁷... Elle propose en fait, comme à peu près chaque fois qu'une crise politique surgit en Afrique, un élargissement de l'espace de distribution du pouvoir, en ouvrant la représentation au sein des institutions nationales à des personnalités ou à des groupes qui en étaient auparavant exclus ou en créant de nouvelles institutions. Les résultats des élections législatives de 2002, fortement influencés par un mode de scrutin extrêmement favorable aux petits partis, vont dans ce sens. A l'issue de ces élections, conduites sur la base d'un principe de représentation proportionnelle au plus fort reste, la majorité au pouvoir qui comptait 101 sièges (91%) contre 10 (9%) pour l'opposition à la précédente législature (qui débute en 1997)⁵⁸, obtient 57 sièges (51%) contre 54 (49%) pour l'opposition. L'équilibre des forces dans l'hémicycle est rétabli. Cependant, de manière également très classique dans ces contextes, ces réponses ne sont que ponctuelles et la politique d'élargissement de l'accès aux ressources d'autorité prend fin dès que la stabilité du pouvoir en place paraît mieux assurée et que la mobilisation collective s'estompe. En 2007, les élections législatives se font de nouveau à la plus forte moyenne, ce qui provoque un retour en force du parti au pouvoir avec 73 sièges (65,76%) contre 38 (34,23%) à l'opposition.

Par ailleurs, c'est bien la même dialectique de la mémoire et de l'oubli qui explique les résultats qui prévalent à l'échelle du micro-événement que constitue le renouvellement de la Ceni. AM doit retrouver son poste en grande partie parce qu'il faut le récompenser pour les services rendus lors de son premier mandat. On sait d'avance que les risques politiques qui sont pris pour le reconduire sont des risques limités dans le contexte de démobilisation sociale de l'époque. Cette analyse se révélera exacte. Le scandale suscité par l'événement échoue à se transformer en véritable scandale national, les remous qu'ils provoquent sont oubliés rapidement, chassés par une actualité toujours riche en occasion de s'indigner ou de s'émouvoir mais qui suscite dans les faits surtout des commentaires ironiques⁵⁹.

⁵⁶ Voir au Burkina Faso les émeutes contre le port du casque pour les deux-roues en septembre 2006 (la mobylette étant le moyen de transport populaire par excellence, l'obligation d'achat de casques à cette époque grevait très sérieusement le budget de familles déjà mises à mal par l'obligation de faire face aux frais de scolarisation de leurs enfants), les émeutes « de la faim » en février 2008 et les manifestations récentes (2010) contre la taxe de développement communal.

⁵⁷ Ça n'est pas la réponse qu'attendent les populations qui veulent surtout que cessent les crimes de sang commis par les organes proches du pouvoir. C'est chose faite depuis la mort de Norbert Zongo, qui a véritablement constitué une rupture de ce point de vue.

⁵⁸ Avec un mode de scrutin proportionnel à la plus forte moyenne.

⁵⁹ L'ironie est définie par J.-P. Cavaillé comme cette technique d'expression courante chez l'homme réduit à une position de faiblesse et d'infériorité objective mais qui n'entend pas se soumettre complètement (2002 : 24-31).

Cependant, toute la vie politique burkinabè ne se résume pas à faire du surplace, à accorder des concessions ponctuelles annulées dès que la vigilance des uns et des autres s'émousserait. Les exigences de production du monde demande un atterrissage dans la réalité et obligent à faire évoluer les définitions arbitraires de départ, en intégrant sans avoir l'air de le faire (au rythme donc des « décisions » bureaucratiques) les points de vue critiques, au fur et à mesure que se mettent en place les occasions de débats sur ces définitions (les épreuves). Si en 2001 le représentant des OSC tendance droits humains a été simplement désigné par le ministre des libertés publiques, en 2006 il est élu, même si c'est par le « mauvais » corps électoral, et en 2011 il sera élu par les seules organisations inscrites au fichier du ministère de la Promotion des droits humains. C'est ce qu'a décidé le ministre des libertés publiques.

BIBLIOGRAPHIE

Abrahamsen, Rita

2000, *Disciplining Democracy : Development Discourse and good governance in Africa*, London, Zed Books

Alain

1980, *Propos d'un normand 1906-1914*, Paris, Institut Alain

Augé, Marc

1982, *Génie du paganisme*, Paris, Gallimard, collection folio essais.

Bako-Arifari, Nassirou, Laurent, Pierre-Joseph (eds)

1998, Les dimensions sociales et économiques du développement local et de la décentralisation en Afrique au sud du Sahara, *Bulletin de l'APAD*, n° 15.

Bayart, Jean-François

2005, Foucault au Congo, in M.C. Granjon (sous la dir.), *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, Paris, Karthala/CERI, pp. 183-222

Bierschenk, Thomas

2010, Anthropologie et développement. Historiciser et localiser les approches, *APAD Bulletin*, n° 31-32 : 161-192

Bierschenk, Thomas, Chauveau, Jean-Pierre, Olivier de Sardan, Jean-Pierre (sous la dir.)

2000, *Courtiers du développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala

Boltanski, Luc, 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard

Blundo, Giorgio

1998, *Elus locaux, associations paysannes et courtiers du développement au Sénégal. Une anthropologie politique de la décentralisation dans le sud-est du bassin arachidier (1974-1995)*, Thèse de doctorat à la Faculté des sciences sociales, Université de Lausanne, 440 p.

Blundo, Giorgio, Mongbo, Roch (eds)

1998, Décentralisation, pouvoirs locaux et réseaux sociaux, *Bulletin de l'APAD*, n° 16.

Bouda, Pierre

2003, Pas de clerc : l'exhibitionnisme sophistiqué comme maladie infantile de l'intellectualisme politique, in Y. G. Madiéga et O. Nao (eds), *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995*, tome 1, Paris, Karthala/PUO, pp. 301-316

Bourdieu, Pierre

1981, La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, pp. 3-24

Callon, Michel, Lascoumes, Pierre, Barthe, Yann

2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil

Cavaillé, Jean-Pierre

2002, *Dis/simulations. Religion, morale et politique au XVIIème siècle*, Paris, Honoré Champion

Collège de Sages

1999, *Rapport du collège de sages*, Ouagadougou, mimeo, 44 p.

Danner, Mark

2005, The Secret Way to War, *New York Review of Books*, vol. LII, n° 10, pp. 70-74

Diawara, Mahamadou

1996, Mouvement associatif et transformation du champ politique, in R. Otayek et al., *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala : 229-246

2007, *La communalisation intégrale au Burkina Faso. Elections municipales et reconfiguration des arènes locales dans le Ganzourgou*, Etude Récit n° 19, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 18 p.

2009, *Dynamiques locales et gouvernance politique dans la commune de Réo*, Etude Récit n° 27, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 26 p. <http://www.labo-citoyennetes.org/etudes-recit.html>

Douglas, Mary

1989, *Ainsi pensent les institutions*, s.l., Editions Usher

Escobar, Arturo

1995, *Encountering Development. The making and unmaking of the Third World*, Princeton, Princeton University Press

Ferguson, James

1990, *The Anti-Politics Machine : « Development », depoliticization and bureaucratic power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press

Gaxie, Daniel

1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil

Giddens, Anthony

1987, *La constitution de la société*, Paris, PUF.

Godbout, Jacques

1983, *La participation contre la démocratie*, Montréal, Presses St Martin

1987, *La démocratie des usagers*, Montréal, Editions Boréal

1992, Coproduction et représentation de l'usager, in M. Chauvière, J. Godbout (sous la dir.), *Les usagers entre marché et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, pp. 291-305

Hilgers, Mathieu, Mazzochetti, Jacinthe (sous la dir.)

2006, L'Après-Zongo : entre ouverture politique et fermeture des possibles, *Politique Africaine*, n° 101, mars-avril.

Jacob, Jean-Pierre

1995, La socio-anthropologie européenne face aux organisations paysannes ouest-africaines, in M. Haubert (avec M. Bey) (dir.), *Les paysans peuvent-ils nourrir le tiers-monde ?* Paris, Publications de la Sorbonne, p. 215-231

1996, L'ONGite aiguë, *Vivant Univers*, n° 426, pp. 29-31

1998, La décentralisation comme distance. Réflexions sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest-africain, *Politique Africaine*, n° 71, pp. 133-147

2000, Connaissance et développement en Afrique, *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, n° 10, pp. 11-30

2006, *Un unanimisme politique presque parfait. Les élections municipales du 23 avril 2006 dans trois communes de la province des Balé (Centre-Ouest, Burkina Faso)*, Etude Recit n°14, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 38 p. <http://www.labo-citoyennetes.org/etudes-recit.html>

2009, Comment les politiques publiques prennent-elles corps ? A propos de l'usage de la notion de société civile au Burkina Faso, in S. Mappa (sous la dir.), *Les impensés de la gouvernance. La société civile, réponse à la crise ?*, Paris, Karthala : 253-272

Jacob, Jean-Pierre, Kassem, Salam

2009, La société civile en actes : l'exemple de la Commission Electorale Nationale Indépendante burkinabè, *La Lettre du Forum de Delphes*, n° 80, mars/avril, 7 p. www.forumdedelphes.com/spip/lalettre

Jacob Jean-Pierre et al., 2007, *Les services publics à l'échelle locale. Éducation primaire, action sociale, santé, et approvisionnement en eau dans la commune de Boromo (Province des Balé, Burkina Faso)*, Etude Récit n° 17, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 135 p. <http://www.labo-citoyennetes.org/etudes-recit.html>

Jacob, Jean-Pierre et al., 2009, *L'action publique à Réo (province du Sanguié, Burkina Faso). Surpolitisation et sur-personnalisation des institutions locales*, Etude Récit n° 30, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 58 p, <http://www.labo-citoyennetes.org/etudes-recit.html>

Jacob, Jean-Pierre, Le Meur, Pierre-Yves (sous la dir.)

2010, *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Paris, Karthala

Kaboré, Roger Bila

2002, *Histoire politique du Burkina Faso 1919-2000*, Paris, L'Harmattan

Kieffer, Julien

2006, « Si tu as les feuilles, tu fais la loi ! ». Représentations et pratiques des jeunes Ouagalais pendant la campagne présidentielle de 2005 (Burkina Faso), Etude Recit n° 13, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 20p, <http://www.labo-citoyennetes.org/etudes-recit.html>

Lemieux, Cyril

2009, *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica.

Laurent, Pierre-Joseph

1998, *Une association de développement en pays mossi. Le don comme ruse*, Paris, Karthala

Lewontin, Richard

2010, Not so Natural Selection, *New York Review of Books*, may 27, vol. LVII, n° 9 : 34-36

Mahmoud, Hussein Abdullahi

2009, L'usage des téléphones portables dans la commercialisation du bétail par les pasteurs, *Haramata, Bulletin des zones arides*, n° 54 : 27-29

Li, Tania Murray

2007, *The Will to Improve : Governmentality, development, and the practice of politics*, Durham, Duke University Press

Manin, Bernard

1995, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy.

Meyer-Bisch, Patrice

2000, La corruption des ordres et des acteurs du politique : la lutte contre le gris, *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, n° 9 : 64-86

Olivier de Sardan, Jean-Pierre

2001, Les trois approches en anthropologie du développement, *Revue Tiers-Monde*, XLII, 168 : 737-762

Ostrom, Elinor

1992, *Crafting Institutions for Self-Governing Irrigation Systems*, San Francisco, ICS Press

Ouédraogo Albert, Colgo, Bertrand

2004, *Etude sur la place et le rôle de la chefferie mossi dans la gouvernance démocratique au Burkina*, Rapport provisoire, Ouagadougou, Pnud/CGD, 43 p.

Pnud/Programme d'appui au plan national de bonne gouvernance

2002, *Document cadre de référence pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile au Burkina Faso*, Ouagadougou, Pnud, 19 p.

Quéré, Louis

2006, En fait et sens, la dualité de l'événement, *Réseaux*, 5, n° 139 : 183-218

Randeria, Shalini

2007, The State of globalization, legal plurality, overlapping sovereignties and ambiguous alliances between Civil Society and the Cunning State in India, *Theory Culture & Society*, 24 (1) : 1-33

Rosanvallon, Pierre

2006, *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil

Schweyer, François-Xavier

2000, Genèse et dimensions des usagers de l'hôpital public, in G. Cresson et F.X Schweyer (dir), *Les Usagers du système de soins*, Rennes, Edition de l'école de la santé publique, pp. 37-54

Skinner, Elliott P.



« La société civile n'est pas mieux que les politiciens ! »

1989, *The Mossi of Burkina Faso. Chiefs, Politicians and Soldiers*, Prospect Heights, Waveland Press.

Vansina, Jan

1985, *Oral Tradition as History*, Oxford, James Currey

Études Recit

Juillet 2010

- Étude n° 1 L'organisation des chances de vie dans la décentralisation burkinabè. Programme de recherche RECIT, 2004, 16 p.
- Étude n° 2 Les investissements des ruraux en milieu urbain. L'exemple des lotissements à Boromo et Siby (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso), Delphine Langlade, J.-P. Jacob, 2004, 43 p.
- Étude n° 3 La mobilisation physique et financière dans le cadre du développement local : Exemples pris dans les provinces du Bazéga, du Boulgou et du Zoundwéogo (Centre-Sud du Burkina Faso) Maurice Yaogo, 2004, 51 p.
- Étude n° 4 La mobilisation financière dans la commune de Boromo (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso), Tonguin Sawadogo, 2004, 42 p.
- Étude n° 5 Les prélèvements locaux dans la commune de Boromo : Une analyse des perceptions et des pratiques d'acteurs, Mahamadou Diawara, 2004, 19 p.
- Étude n° 6 Sécurité foncière, bien commun, citoyenneté. Quelques réflexions à partir du cas burkinabè, Jean-Pierre Jacob, 2005, 27 p.
- Étude n° 7 Les prélèvements en milieu rural. Les contreparties pour l'accès à la terre dans les zones de vieille colonisation et de nouveaux fronts pionniers (ouest et extrême ouest Burkina Faso), Mahamadou Zongo, 2005, 28 p.
- Étude n° 8 « L'État n'est le père de personne ! ». Étude longitudinale de la mise en œuvre d'un lotissement dans la commune de Boromo (Province des Balé, Centre-Ouest du Burkina Faso). 1^{ère} partie (2002-2005), J.-P. Jacob, J. Kieffer, L. Rouamba, I. Hema, 2005, 57 p.
- Étude n° 9 La grandeur de la cité. Migrations et reproduction politique dans trois villages moose de la vallée du Mouhoun (Burkina Faso), Luigi Arnaldi di Balme, 2006, 46 p.
- Étude n° 10 Partenaires ou citoyens ? La parafiscalité à Dédougou (Province du Mouhoun, Burkina Faso), Mahamadou Diawara, 2006, 23 p.
- Étude n° 11 Approche sociologique de l'offre et de la demande de soins de santé. L'exemple des injections dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), Rachel Médah, 2006, 23 p.
- Étude n° 12 La question de l'équité dans l'accès aux soins de santé au Burkina Faso. Le point de vue de quelques infirmiers et membres des comités de santé, Valery Ridde, 2006, 36p.
- Étude n° 13 « Si tu as les feuilles, tu fais la loi » Représentations et pratiques des jeunes Ouagalais pendant la campagne présidentielle de 2005 (Burkina Faso), Julien Kieffer, 2006, 20 p.
- Étude n° 14 Un unanimisme politique presque parfait. Les élections municipales du 23 avril 2006 dans trois communes de la province des Balé (Centre-ouest, Burkina Faso), Jean-Pierre Jacob, 2006, 38 p.
- Étude n° 15 Citoyenneté locale et citoyenneté formelle. La délivrance des pièces d'état civil à Boromo (province des Balé) et à Réo (province du Sanguié), Houodié Malo, Rachel Médah, 2007, 46 p.
- Étude n°16 De la cour à la rue. Ethnographie de l'assainissement dans deux petites villes du Burkina Faso (Réo, Boromo). Anne-Lise Granier, Issouf Hema, Peter Hochet, 2007, 49 p.
- Étude n°17 Les services publics à l'échelle locale. Éducation primaire, action sociale, santé, et approvisionnement en eau dans la commune de Boromo (Province des Balé, Burkina Faso). Jean-Pierre Jacob, Issouf Héma, Peter Hochet, Malo Houodié, Rachel Médah, Sayouba Ouédraogo, 2007, 133 p.
- Étude n°18 Le « prix de la vie ». Impôts et taxes dans la commune de Sirakorola (Cercle de Koulikoro, Mali). Mahamadou Diawara, 2007, 27 p.

- Étude n°19 La communalisation intégrale au Burkina Faso. Élections municipales et reconfiguration des arènes locales dans le Ganzourgou, Mahamadou Diawara, 2007, 18 p.
- Étude n°20 Gestion des déchets et assainissement à Fada N’Gourma : deux réalités, un récit. Laure Albigès, 2007, 39 p.
- Étude n°21 Analyse du système de Santé de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso). Rachel Médah, 2008, 37p.
- Étude n°22 Problèmes sociaux et assistance publique à Réo (pays Iyèlé, Burkina Faso), Malo Houodié, 2008, 35p.
- Étude n°23 Les services de l’assistance publique. L’exemple de Koudougou, Salam Kassem, 2008, 35p.
- Étude n°24 Les services de l’eau dans la commune de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso), Romaine Konseiga, 2008, 30p.
- Étude n°25 L’éducation primaire dans la commune de Réo (province du Sanguié, Burkina Faso), Issouf Héma, 2008, 35p.
- Étude n°26 L’action publique dans la commune de Réo (Sanguié, Burkina Faso). Surpolitisation et sur-personnalisation des institutions locales, Jean-Pierre Jacob et alii, 2009, 51p.
- Étude n°27 Dynamiques locales et gouvernance politique dans la commune de Réo, Mahamadou Diawara, 2009, 30p.
- Étude n°28 Etude approfondie du système de santé dans la commune de Boromo (province des Balé), Rachel Médah, 2009, 29p.
- Étude n°29 Profils et conditions de travail des enseignants des écoles bilingues et classiques dans la ville de Koudougou (province du Boulkiemdé, Burkina Faso). Une analyse comparative, Geoffroy Nanéma, 2009, 61 p.
- Étude n°30 L’infirmier, l’instituteur, l’agent social. Jean-Pierre Jacob et al., 2009, 55 p.
- Étude n°31 « La société civile n’est pas mieux que les politiciens ! ». L’atterrissage des politiques de bonne gouvernance au Burkina Faso, Jean-Pierre Jacob, 2010, 35 p.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**

SNV

Connecting People's Capacities

Organisation

Néerlandaise

de Développement